

ABBE DONAT PICOTTE
curé de Charette

Notre Dame des Neiges de Charette

FÊTE LE

JUBILÉ D'ARGENT

SACERDOTAL

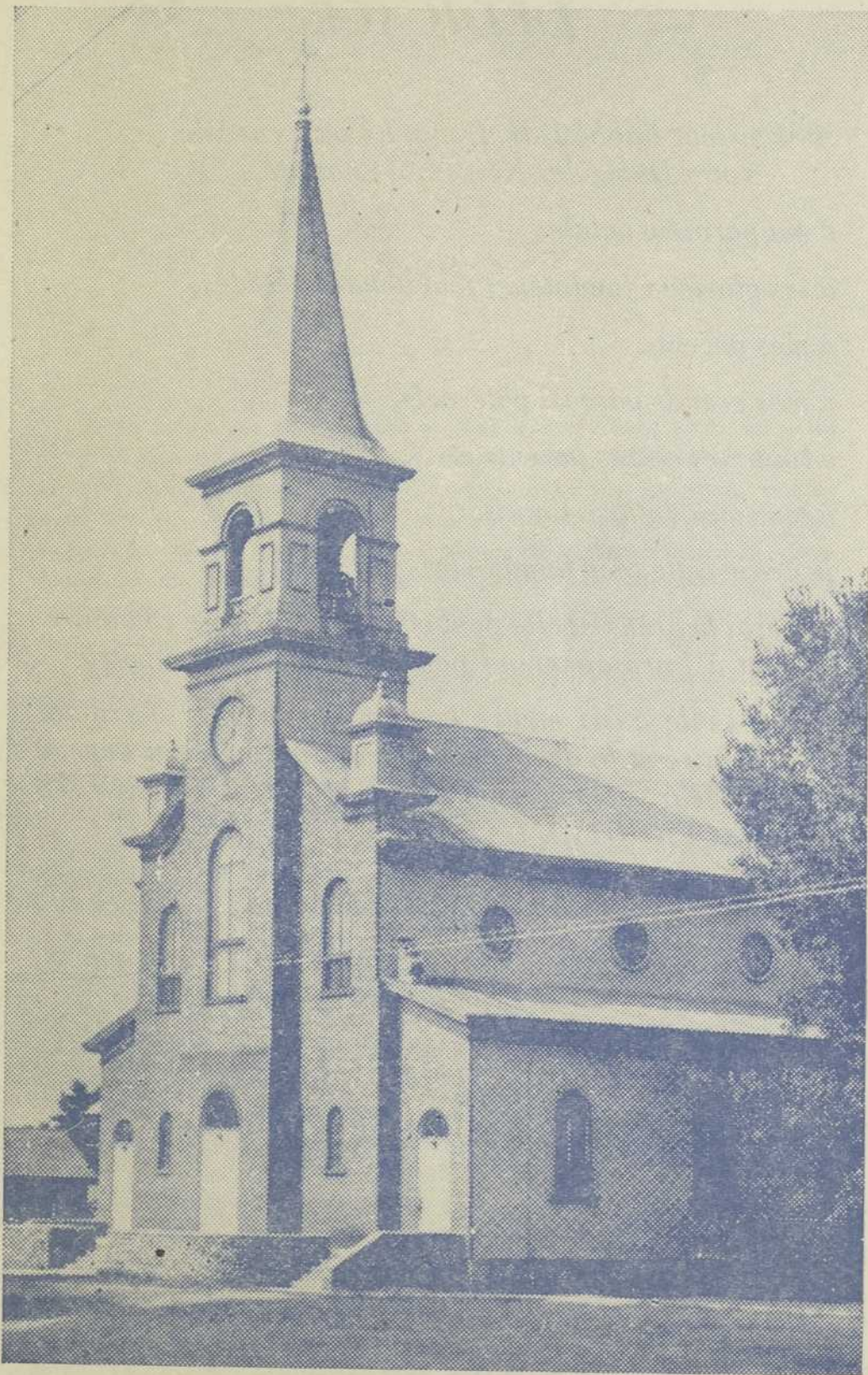
de son curé

M. l'abbé J. H. Donat Picotte

les 31 août et 1er septembre 1947



Bibliothèque Nationale du Québec



La belle église Paroissiale de Charette

DÉDICACE

*A Monsieur l'abbé J.-H. Donat Picotte, curé de
Notre-Dame-des-Neiges de Charette,*

à ma paroisse natale,

à ses glorieux fondateurs maintenant décédés,

à mes parents,

à mes grands-parents paternels,

à tous mes autres parents et

à tous mes (autres) amis,

je dédie cette bien humble brochure.

*Je serai heureux si elle peut contribuer à faire connaître
et à faire aimer un peu plus ma "petite patrie".*

*Puisse-t-elle aussi mettre en lumière le zèle sacerdotal
éclairé et le dévouement inaltérable de son dévoué
pasteur, à l'occasion de son JUBILE D'ARGENT
SACERDOTAL !*

LAVAL VILLEMURE, prêtre,

*vicaire à Saint-Philippe des Trois-Rivières,
et premier prêtre de Charette.*

*15 août 1947, en la fête de
l'Assomption de la Sainte Vierge.*

Notre-Dame des Neiges

de

Charette



Si on longe, sur sa rive nord, le Saint-Laurent majestueux entre les deux villes maîtresses de notre province que sont Montréal et Québec, on voit que, du grand cordon de béton qui relie ces deux centres populeux, se détachent à distances irrégulières, une infinité de routes moins considérables, conduisant à travers une plaine immense. Cette plaine, fertile dans sa très grande partie, est sillonnée de villes importantes, de lacs et de rivières aux eaux limpides qui font l'orgueil et le charme de toute la province, de forêts riches et variées, de villages nombreux aux allures jeunes et coquettes dont chacun comporte un attrait particulier.

Arrêtons-nous d'abord à Yamachiche, situé à une quinzaine de milles environ en amont des Trois-Rivières. Joli village, s'il en est, qui, aux jours de grandes solennités, se donne sans difficulté un air de ville. Ses maisons sont vastes et belles. Son église paroissiale : c'est le sanctuaire régional où la bonne sainte Anne se plaît, chaque année, à gratifier de ses faveurs et de ses dons ses plus fervents pèlerins, qui accourent en groupes aux pieds de la Madone.

Puis, laissons Yamachiche et filons vers le nord. Plus nous poursuivrons notre route, plus nous trouverons de beautés particulières mêlées à une nature on ne peut plus enchanteresse qui invite, à sa manière, le voyageur ravi à repaître ses yeux du charme indicible et secret que le divin Créateur y a si magnifiquement disposé. Vieilles maisons ancestrales dont plusieurs s'enorgueillissent encore d'un bon toit de chaume, prairies verdoyantes à perte de vue sillonnées ici et là par de multiples ruisselets chevauchant à qui mieux mieux avec un caprice sans pareil. C'est la belle campagne canadienne, avec ses mille et une attractions particulières, qui nous amènera, dix milles plus loin, dans la jolie paroisse de Saint-Barnabé.

Déjà vieille d'un siècle et plus, la belle paroisse de Saint-Barnabé a plus d'un titre de noblesse. Son histoire se confond avec celle de Yamachiche dont elle n'est d'ailleurs que la continuation. Les premières concessions de son sol remontent aussi loin que 1793. Elles furent faites par les seigneurs aux habitants de Yamachiche qui désiraient établir

leurs nombreux enfants sur des terres ; aujourd'hui, la paroisse de Saint-Barnabé est une des plus belles, une des plus riches et une des plus prospères des environs.

Enfin, reprenons notre route vers le nord. Sans presque dévier, après une course de cinq milles, nous arriverons au riant village de Charette. Bâti sur une élévation assez prononcée, tout au pied de la chaîne altière des Laurentides, Charette, avec son chemin de fer et ses routes diverses arrivant de toutes les directions, semble se poser en chef-lieu des postes circonvoisins. Ce qui ajoute encore à son charme, c'est le voisinage immédiat et enchanteur d'une rivière magnifique coulant du nord au sud et traversant le village dans une bonne partie de son étendue. Puisant son cristal pur au sein de nos fières Laurentides, la rivière Yamachiche, comme on l'appelle, minuscule lisière des immenses rubans qui forment nos eaux canadiennes, coule paisible et calme et ne tarit jamais. Richesse incomparable dans un coin de pays incomparable. Au nord, en effet, et à quelques arpents du village seulement, s'étendent, comme une barrière, ces immenses montagnes dont le pittoresque rivalise bien avec la force vive qu'elles symbolisent. Au sud, la grande plaine, vaste dans son étendue et riche des alluvions bienfaisantes que lui apportent toujours les eaux avoisinantes. Et dans ce village, et dans cette campagne qui l'entoure, des gens heureux, contents de leur sort et qui perpétuent, dans une atmosphère de cordialité, de paix et de prospérité, les saines traditions d'un passé glorieux.

PREMIERS COLONS

Il n'est pas encore bien lointain, ce passé. Il remonte tout de même à l'année 1860. Les terres, aujourd'hui défrichées, qui sont renfermées dans les paroisses de Saint-Barnabé et de Yamachiche, étaient déjà toutes concédées. Et il se trouvait encore des bras désireux de se tailler un patrimoine bien à eux et de se fonder un foyer. Il fallut donc songer à monter vers le nord, dans la grande forêt, dans l'inconnu d'alors. Le premier à le faire fut le Sieur Jean-Baptiste Lacerte. Encore célibataire et appartenant à l'une des familles les plus honorables de Yamachiche, il se fait concéder un lot des "terres de la Couronne" le 20 mars 1860. Il s'y rend quelques jours plus tard : c'est la forêt épaisse. Il y abat quelques arbres qu'il écarte de son mieux. Et c'est avec ces arbres, ce "bois rond", qu'il bâtit sa chaumière, la première de Charette.

L'emplacement exact de cette petite demeure ? Personne, aujourd'hui, ne peut le déterminer avec certitude. D'aucuns disent que ce fut à l'endroit même où le pionnier a élevé, plus tard, la magnifique demeure qu'il a léguée à son fils, qui vit encore, et que ce dernier a vendue, il y a deux ans, à M. Armand Samson. D'autres croient se souvenir que leurs parents leur ont déjà raconté que la première maison de Charette était bâtie à l'endroit actuel de la gare du Canadien National. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette chaumière se trouvait sur un coin quelconque du village, actuel, puisque le lot concédé à M. Jean-



M. et Madame Jean-Baptiste Lacerte

Baptiste Lacerte comprenait la partie du village qui se trouve actuellement en haut de la ligne du Canadien National et qui va du premier rang jusqu'à la route qui conduit au deuxième rang.

Sa petite chaumière construite, ce valeureux défricheur, dans les semaines qui suivirent, se fit tout de suite un peu de terre. Il y coupa plusieurs arbres, y arracha les souches, y bêcha le sol et, au printemps de la même année, il y sema sa première récolte de sarrasin. C'était le commencement de la colonie ; c'était l'aurore d'une vie nouvelle dans cette forêt très dense que le pied de l'homme n'avait pas encore foulée.

Pour ensoleiller cette vie et pour mener son entreprise à bonne fin, quelques mois plus tard, le jeune Lacerte s'adjoignit une compagne. Sa famille demeurait à Saint-Barnabé et elle avait nom Elisabeth Vincent. C'était le 31 août 1860. Les rapports des vieux d'aujourd'hui ne nous disent pas que le jeune couple alla faire son voyage de noces ailleurs que dans sa nouvelle demeure construite en bois rond, à cinq milles dans les bois, où il n'y avait ni chemin de voiture, ni électricité, ni autre confort que celui de la belle nature du bon Dieu...! Ça n'a pas été moins profitable, puisque la courageuse Madame Lacerte

donna à son valeureux époux seize enfants dont quatorze ont survécu ! C'est comme ça qu'on élève un foyer ; c'est comme ça qu'on bâtit une race ! ...

Jean-Baptiste Lacerte ne resta pas longtemps seul défricheur dans son coin de terre nouvelle. L'année suivante, en effet, en 1861, Paul Villemeure, de Yamachiche, qui avait épousé à Saint-Léon de Maskinongé, le 21 août 1838, Lucie Miville, vint se bâtir sur le lot voisin de celui de Jean-Baptiste Lacerte pour le défricher. Ce dût être une joie immense pour la famille Lacerte que de recevoir des voisins dans cette contrée sauvage et encore inhabitée. La famille Villemure, qui devait compter plus tard onze enfants, en avait déjà neuf. Et ce gazouillis de jeunes êtres mêlé à celui des petits oiseaux du grand bois dût apporter dans la forêt vierge une toute autre vie et un tout autre bonheur. Et ces enfants sans doute, même s'ils étaient encore jeunes, devaient faire quelque chose pour la conquête du grand nord.

Et l'année suivante encore, en 1862, une autre grande joie se produisit par l'arrivée d'une nouvelle famille. C'était, cette fois, celle de M. François-Firmin Désaulniers. De la paroisse de Yamachiche, comme ses deux devanciers en terres neuves, Firmin Désaulniers, comme on l'appelait, avait épousé, le 26 novembre 1844, Alice Désilets, de Saint-Barnabé. Il avait déjà dix enfants quand il arriva sur son lot et il devait en avoir trois autres dans les années qui suivirent. (1)



Madame Firmin Désaulniers

Et c'est ainsi que débuta la paroisse qui devait porter, plus tard, le nom de Notre-Dame-des-Neiges de Charette. D'autres colons vinrent bientôt rejoindre les premiers établis et, tous ensemble, ils jouèrent un rôle important dans l'expansion de la colonie naissante. Honneur donc et respect à ces hardis pionniers ! Ils étaient tous honnêtes et foncièrement religieux, pleins de zèle et de dévouement. L'on peut leur appliquer, avec justesse, cette pensée d'un écrivain français : " Dans l'Inde, on a pu admirer quelques grands hommes ; ici, c'est tout un peuple qui fut grand ".

Ces braves défricheurs reculèrent peu à peu dans la forêt séculaire, et leur oeuvre fut vraiment féconde. Leurs nombreux descendants habitent encore la paroisse et cultivent le patrimoine ancestral avec fierté et d'une manière progressive.

LA BEAVER LUMBER

Il est admis de tous que le premier vrai développement du canton naissant fut apporté par M. Edouard de Charette qui vint s'y établir en 1872. Cependant, ce modeste travail ne saurait passer sous silence les événements d'importance qui se produisirent vers 1880, à un mille et demi environ au nord du village actuel de Charette.

A cet endroit, des rapides assez prononcés et une chute non moins considérable ajoutent à la limpidité des eaux de la rivière Yamachiche une importance remarquable. De bons Américains, les frères Taylor, des spécialistes dans l'exportation du bois, s'en rendirent compte au cours d'une excursion. Dès lors, ils émirent le projet de s'y installer. Ils le firent, effectivement, en 1880, en formant la Compagnie The Beaver Lumber dont un certain M. Chamberland, dont les vieux se souviennent encore, fut le gérant. Leur commerce consistait à exporter le bois qu'on faisait faire dans les environs. Les frères Taylor construisirent donc un petit moulin à scie que le pouvoir développé par la chute d'eau activait. On y construisit aussi un magasin et une quinzaine de maisons pour les employés du moulin. On y érigea même une école, la première de Charette, pour les enfants de ces derniers. Les vieux appelaient ce petit village : " Le Poste Chamberland ".

Le village ne devait pas progresser beaucoup. La compagnie Beaver Lumber devait transporter son bois à Yamachiche par des chemins impraticables. C'est là qu'elle le chargeait sur des barges pour le rendre dans les grands centres. Elle ne put tenir à ces dépenses formidables. En 1889, elle fit banqueroute et ses liquidateurs vendirent ses biens et propriétés à un nommé Charles Boulanger, de Sainte-Anne-des-Plaines.

(1) L'auteur de cette brochure s'honore d'être l'arrière-petit-fils de ces deux premiers défricheurs de Charette que furent Paul Villemure et Firmin Désaulniers, les pères de M. et Madame Adélarde Villemure, ses grands-parents paternels encore vivants.

Ce dernier y installa différentes sortes de machines dont une pour broyer le lin, une autre pour moudre le grain et une autre pour faire du bardeau. Tout alla bien pendant une bonne douzaine d'années et les colons des environs en plus d'y trouver de l'ouvrage, surtout pendant la saison "morte", profitèrent de ces machines pour faire quelques dollars de plus et pour donner à leurs lots une expansion de plus en plus grande.

Monsieur Boulanger, cependant, ne trouva pas, lui non plus, dans son travail acharné une rémunération satisfaisante. Il vendit son domaine, en 1901, à Philippe Beauchemin & Fils et c'est encore le nom des Beauchemin qui est aujourd'hui attaché à ce coin de terre particulier qui faillit bien être, un jour, le village de Charette.

LES BEAUCHEMIN

Des quelques quinze à vingt maisons qui formaient autrefois le "Poste Chamberland", il ne reste plus que quelques parties de solages que le temps a éparpillés ici et là sur les bords de la rivière. Le moulin toutefois demeure, agrandi, si l'on veut, rajeuni, et perfectionné, doté d'une scierie assez moderne et assez considérable.

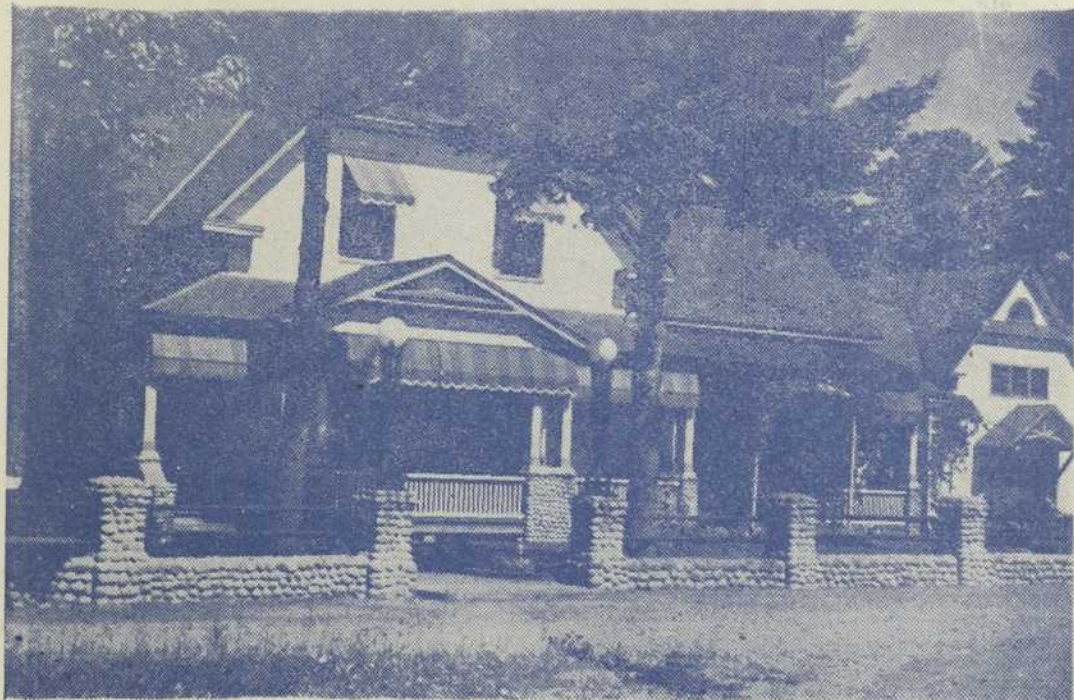


"Chute à Beauchemin"

Quand les Messieurs Beauchemin achetèrent, en 1907, ils y construisirent une scierie et ils y firent le commerce du bois jusqu'en ces dernières années. Les "habitants" en retirèrent grand profit, car c'est là que, pendant longtemps, ils allèrent faire couper leurs billots pour se faire du "bois de service". Plusieurs aussi y trouvèrent leur gagne-pain, soit en coupant du bois pour les propriétaires de la scierie.

soit en faisant la "drive", au printemps, soit encore en travaillant au moulin même pour préparer le bois ou pour faire des boîtes à beurre dont les Messieurs Beauchemin s'étaient fait une spécialité.

Finalement, en 1916, M. François-Xavier Beauchemin, fils de Philippe, devenait le seul propriétaire du "moulin des Beauchemin". Il y maintint encore longtemps les mêmes activités, rendant ainsi à la population environnante des services inappréciables. Aujourd'hui encore, il s'y emploie presque quotidiennement. Utilisant les données modernes de la science et de la mécanique, il y a fait des améliorations de toutes sortes qui vont même jusqu'au merveilleux. Il faut voir le magnifique domaine de M. et Madame Beauchemin, sur la route qui conduit à Saint-Elie-de-Caxton, pour réaliser ce que peuvent accomplir le travail, le goût du beau et l'intelligence.



La demeure de
M. et Madame F.-X. Beauchemin

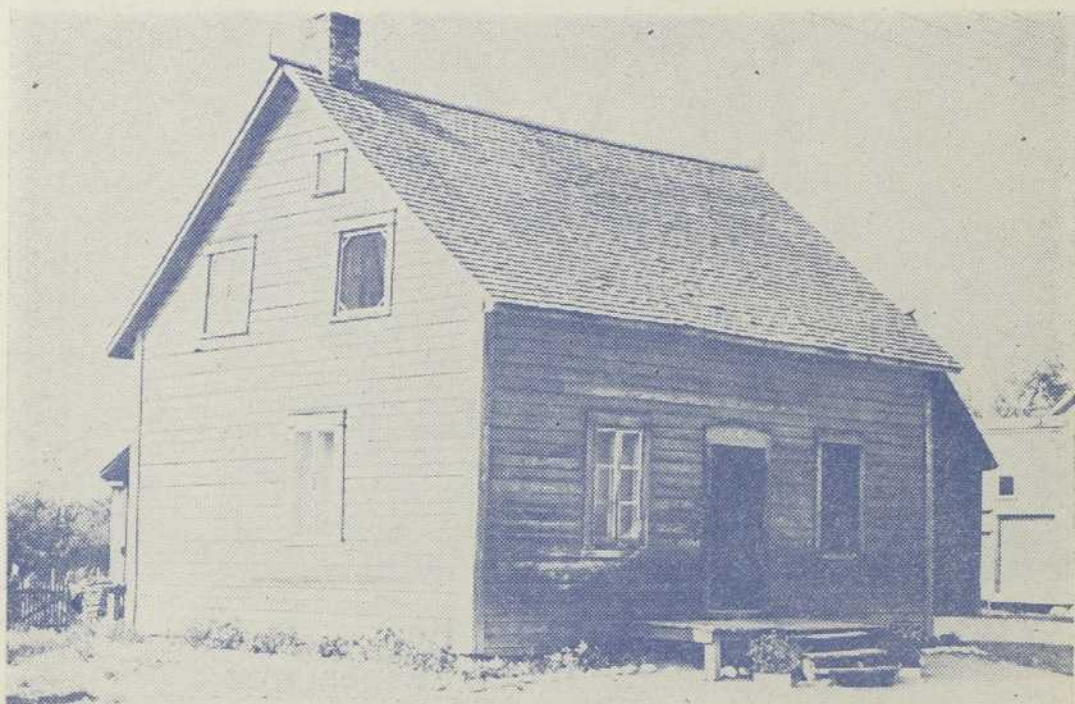
DEVELOPPEMENT DE CHARETTE

En 1872, même s'il se trouvait déjà sur le territoire qui s'appelle aujourd'hui Charette une bonne quinzaine de familles nouvelles avec des terres plus ou moins considérables, la vie y était encore très peu organisée. En 1860, 1861 et 1862, les familles Lacerte, Villemure et Désaulniers y avaient bien pris racine et quelques autres les y avaient suivies. Mais, la colonie naissante n'y connaissait pas encore le progrès qui s'ensuivit. Il fallait l'arrivée d'Edouard de Charette pour organiser cette vie, pour préparer ce progrès. "La nature semble avoir contourné la rivière pour moi," avait-il dit, "j'y creuserai un canal; je bâtirai

mon moulin au centre et il n'y aura plus qu'à défricher." Ces quelques mots et les pages qui vont suivre, que nous empruntons à l'auteur de l'Album-Souvenir du Jubilé d'Or de Monsieur et Madame Joseph de Charette, empreints d'une ferme décision, que ne rebute pas l'effort, scellaient définitivement, en 1872, le sort d'un coin de forêt, sur les bords de la rivière Yamachiche.

Un jeune homme d'une trentaine d'années, originaire du comté de Maskinongé, mais depuis quelques années émigré aux Etats-Unis, où il était allé tenter Dame Fortune, qui daigna heureusement lui sourire, faisait l'inspection des lieux avec l'idée bien arrêtée d'y établir une industrie de coupe de bois.

Après un dernier voyage aux Etats-Unis, le jeune homme revenait, définitivement cette fois, au pays de ses ancêtres et installait sa petite famille dans un modeste abri, près de l'endroit qu'il allait bientôt livrer à l'industrie.



Première maison de M. Edouard de Charette

Deux ans plus tard, la cognée du jeune homme abattait un à un les arbres de l'emplacement choisi. Le canal était creusé et la rivière obstruée par un barrage savant, quelques pieds plus bas. En 1875, le moulin marchait rondement.

Tel fut le début de "Charette Mills", ou "Moulins de Charette", ou simplement Charette, ainsi nommé d'après son fondateur.

Edouard de Charette, né le 16 juin 1841, à Sainte-Ursule, comté de Maskinongé, était fils de cultivateur, et, comme tous les anciens Canadiens, jouissait d'une santé et d'une gaieté que nulle épreuve ne

pouvait altérer. Son père, François de Charette, n'était pas de cette caste que l'on pût dire cossue. Honnête citoyen, il tirait du sol la subsistance de sa nombreuse famille.

Serait-ce l'effet de l'hérédité ? Le fils Edouard semblait attiré par les immenses développements qui bourdonnaient sur le sol de la république américaine... Il partit donc, comme tant d'autres, vers les "Etats" avec l'intention de s'y amasser un pécule. Avait-il celle de demeurer en cette "terre de liberté" ? Les témoignages, à ce sujet, gardent le silence.

Nous savons toutefois que son épouse, Emélie Lessard, une co-paroissienne de Sainte-Ursule, ne vécut qu'un an en compagnie de l'énergique Edouard. Mariée en 1863, elle décédait en 1864, laissant à l'époux éploré un petite fille qui répondait au nom de Malvina.

La chronique ne dit pas s'il quitta le Canada avant ou après son mariage. Elle note simplement qu'il se tailla un intéressant domaine aux Etats-Unis, en devenant, à force de travail et de prodiges d'économies, après quelques années, propriétaire d'une hôtellerie estimée.

Le commerce florissait toujours. Cependant, en 1869, l'infatigable reprenait le chemin de sa patrie, et il épousait Julie Lemire, âgée de vingt-cinq ans, fille du sol, et dont le nom s'associera étroitement au développement de la colonie de Charette.



M. EDOUARD CHARETTE



MADAME JULIE LEMIRE

Madame de Charette n'aimait pas l'atmosphère yankee. Elle rendit visite à sa famille, demandant si l'on ne connaissait pas un endroit où l'on pût établir un moulin à scie. Son beau-frère, M. Maxime Damphousse, et son frère, M. Félix Lemire, propriétaires d'un moulin à Saint-Sévère, ne furent pas, paraît-il, étrangers à cette orientation nouvelle. La jeune épouse fit part à son mari des indications reçues et ce dernier s'empressa d'aller constater sur place les possibilités d'établissement.

Aussitôt décidé, aussitôt fait. Edouard de Charette fit une dernière apparition à Chipewa Falls, Wisconsin, centre de son commerce, disposa avantageusement de ses biens, et reprit le chemin du Canada, pour y faire sa marque. C'était en 1872.

Ouvrons ici une parenthèse pour noter combien était tenace la jeune Madame de Charette. Comme tant de nos mères canadiennes, elle sut ajouter à sa qualité d'épouse et de mère celles de conseillère et de collaboratrice. Les convictions patriotiques de Madame de Charette n'étaient pas moins solides que ses vertus.

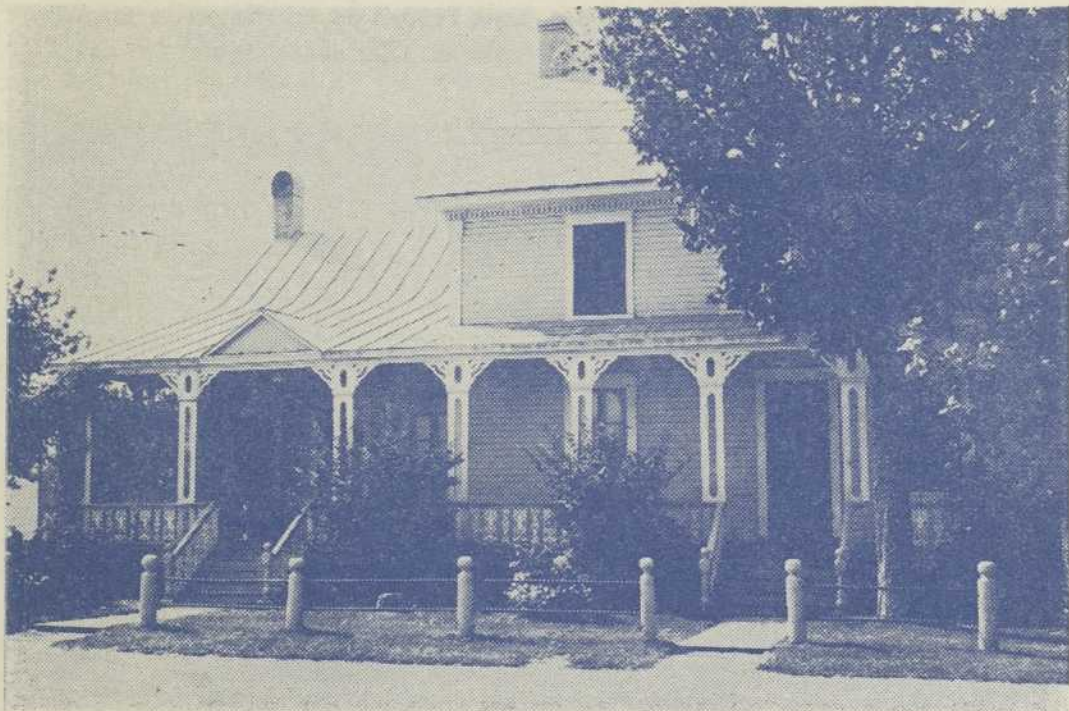
A cette époque, Edouard de Charette avait trente-trois ans. Quatre enfants composaient sa nichée : Malvina, Victoria, Joseph et Alphonse. La fortune du père se chiffrait à quatre cents dollars. Il se porta acquéreur d'un lopin de terre appartenant à M. Jean-Baptiste Lacerte, le premier colon du canton. La famille habitait le haut de la côte, face à la rivière, ... une maisonnette faite de planches rugueuses, et dont les joints, plus ou moins fermés, laissaient filtrer les courants d'air. Le soir, on s'éclairait à la chandelle que la maman fabriquait elle-même. Pour la visite, on employait la lampe à pétrole.

Edouard répara sa maison du mieux qu'il put et il y établit ses quartiers pour l'hiver. La saison fut très dure. Une nuit, le vent engouffra une partie du toit. Il pleuvait, il grêlait et un baril de farine, à moitié rempli, fut submergé. Ce contretemps n'altéra point la confiance des colons. Il y eut certes un brin de découragement. Mais tout se dissipa bientôt.

En septembre 1874, le pionnier commençait le défrichement de la place indiquée. Les travaux du moulin allèrent bon train, les mois subséquents, et, au printemps suivant, on posait les premiers pilotis qui devaient le supporter. Aidé de quelques engagés qui recevaient de quarante à cinquante sous par jour de travail, M. de Charette était parvenu à jeter les bases de l'industrie qui fut la raison même de l'établissement du "Moulin de Charette", un village qui compte aujourd'hui plus de mille cent habitants.

La première machine du moulin était une scie ronde, particulièrement utile pour couper les madriers et les planches. C'était la première du genre dans les cantons environnants. Elle fut donc saluée comme une curiosité par les paysans, qui n'avaient vu, jusque-là que des "scies à ruban". Emerveillés de cette nouvelle scierie, ils venaient en foule à l'établissement. Et la clientèle ne se faisait pas non plus attendre.

Monsieur de Charette, que le travail ne rebutait pas, profita de cette première vague de prospérité pour établir sa famille dans une maison plus confortable et pour continuer le défrichement de la terre. Puis, quelques habitations, abritant les familles des engagés, pointèrent au milieu de la place découpée au coeur de la forêt. On désigna le hameau de l'appellation de "Moulin à Charette". Et, plus tard, la compagnie de chemin de fer qui desservait la localité traduisit ce vocable en celui de Charette Mills.



Deuxième maison de M. Ed. de Charette, encore existante. Elle appartient à Dame Vve Alphonse de Charette

En 1880, la petite scierie s'augmentait d'une machine pour moudre le grain. La vie sociale de l'établissement se dessinait peu à peu. De ce qui, quelques années auparavant, n'était encore qu'une terre en friche, on tira un embryon de paroisse. Les familles s'adonnaient à l'agriculture. On gardait des moutons pour faire face aux plus grandes nécessités. Leur laine, cardée et tissée, devenait le vêtement des colons. On mangeait leur chair, et, avec le suif qu'on en extrayait, on s'éclairait. Et il en était de même dans tous les domaines. Les femmes tressaient elles-mêmes les chapeaux de paille pour leurs maris et les marmots. Au temps du "grand ménage", on fabriquait un torchis de paille avec lequel on écurait les planchers.

Cette vie peut nous paraître austère, presque primitive même. Le travail était la loi bénie de ce lieu. Mais tous étaient joyeux. Personne surtout ne souffrait de la faim ni des autres maux qui sont l'invariable

cortège des fluctuations des grands milieux économiques. Ici, la famille tentait de se suffire à elle-même. On mettait en valeur ce merveilleux tempérament d'utilisation qui, presque autant que les grandes qualités que l'on a chantées chez nos ancêtres, a permis à notre peuple de sortir des exactions de Bigot, de la guerre de Sept Ans, des premiers temps du régime anglais, avec un noyau d'organisation nationale que rien n'a pu abattre.

Les enfants, nous dit la chronique, "étaient rougeauds et joufflus et les mères élevaient leur nichée dans l'esprit de foi. La prière du soir se faisait en commun et les bénédictions du Ciel descendaient sur eux."



Les enfants du temps à l'école

Les années passent. Monsieur de Charette devient comme le "doyen" de son établissement. On le consulte sur tout et l'estime générale lui est acquise. Il obtient pour les siens un bureau de poste qui portera le nom de "Charette Mills", ou "Moulin de Charette". En 1888, l'industriel, avec cette conscience de la réalité qui semble s'accuser de plus en plus avec l'âge, ajoute à son moulin actionné par les eaux de la rivière un engin à vapeur et d'autres appareils pour aplanir et adoucir les bois de construction.

Sept ans plus tard, le fondateur apprend que le Grand-Nord projette de relier Québec et Montréal par une voie ferrée, et il achète des "terres à bois" dans le nord de la paroisse de Saint-Elie, en prévision de ce projet. La rivière Yamachiche prend source à cet endroit. Les terres concédées à Monsieur de Charette couvrent une étendue de sept mille acres de diverses essences forestières et renferment nombre de lacs

alimentant la rivière. Monsieur de Charette fait construire des éc'uses et des glissoires à l'entrée des lacs pour faciliter le flottage des billots. Il fait sauter les roches, qui obstruent les voies d'eau. Ces améliorations considérables et nombreuses nécessitent une augmentation importante de son personnel travailleur.

Le "Poste Charette", nom donné en raison de son bureau de poste, prit donc, dès lors, de plus vastes proportions : quarante-cinq familles, à cette époque, forment la population du petit village.

En 1899, le fondateur réussit, après force démarches auprès des autorités du chemin de fer, à faire dévier d'un mille le tracé de la voie qui devait passer plus au sud. En mai 1900, comme pour saluer l'arrivée du nouveau siècle, les habitants acclament à la gare l'arrivée du premier train.



Gare de Charette

Cet événement marque la phase la plus importante de l'histoire de la paroisse. Le Poste Charette devenait le noyau des paroisses environnantes. Le commerce s'en trouva amélioré de beaucoup. On expédiait le bois par la voie ferrée jusqu'à Montréal et même aux Etats-Unis. Ce fut une période de progrès.

VIE FAMILIALE

Du second mariage de M. de Charette naquirent six filles et deux garçons : Victoria, Joseph, Alphonse, Ida, Edouardina, Annie, Léodia et Anna.

Les parents étaient des chrétiens convaincus, de ces natures fortes qui ne faiblissent jamais devant le devoir. Ils offrent ce magnifique exemple de l'étroite collaboration au sein du ménage en vue d'augmenter le patrimoine de la famille et de l'élever dans l'échelle de la société.

Madame de Charette possédait toutes les vertus qui sont l'apanage de la femme de caractère ; elle avait à coeur l'instruction de sa famille et elle a su lui inculquer de solides principes. Elle intéressa ses filles à l'étude de la musique. Elle joignait à son langage soigné le don des fines réparties. En maintes occasions, elle réconforta son mari et, au besoin, le seconda dans son entreprise, en tenant, par exemple, sa comptabilité.

Et il y avait discipline au foyer. Quand il fallait sévir, les parents savaient le faire, et d'une façon intelligente. Si les enfants s'obstinaient à ne point vouloir manger ou s'ils boudaient, leur chaise à table était tout simplement "retournée". Cependant, cette fermeté s'alliait à la tendresse et à la compréhension. Un jour, Joseph, l'aîné des garçons, était allé quérir, dans une chaudière, de la fleur de sarrasin. Un faux mouvement lui fit renverser la moitié du contenu de sa chaudière. L'enfant n'avait que sept ans. La mère, bien que désolée, ne lui adressa aucun reproche.

Une éducation, basée autant sur la justice que sur la charité chrétienne, ne pouvait rester sans fruit. L'aînée de la famille, Victoria, se consacra au service de Dieu ; elle fut la première religieuse de Saint-Barnabé dans la communauté des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Son nom était d'ailleurs caractéristique : elle était, en religion, Soeur Saint-Barnabé.

Après une vie laborieuse, des couches répétées et souvent douloureuses, des deuils pénibles, une dyspepsie qui durait depuis plusieurs années, Madame de Charette s'éteignait le 18 août 1909, à l'âge de soixante ans. Ce fut une dure épreuve pour son époux et ses enfants. Tout le village aussi pleura sa perte.

FONDATION DE L'ECOLE

En 1907, Monsieur de Charette, qui, jusque-là, avait gracieusement mis à la disposition de la population, une voiture pour conduire les enfants à l'école du rang, située à une distance considérable, entreprit de construire à ses frais une maison d'école. L'immeuble mesurait cinquante pieds de largeur par trente de profondeur. Le pionnier la meubla à ses frais, et pendant six ans, paya à même ses deniers, le professeur Hector Milot, qui enseignait aux grands, et sa femme, Sophie Bellemare, qui instruisait les petits. Ils avaient sous leur direction une cinquantaine de garçons et filles.

Et, fait digne de mention, les enfants des employés de Monsieur de Charette avaient l'avantage de fréquenter l'école gratuitement. Les autres y étaient admis moyennant la somme de cinquante sous par mois.



Première école devenue aujourd'hui "salle publique". C'est là que fut dite la première messe, le 30 juillet 1908, par M. le curé Duguay, de Saint-Barnabé

Monsieur de Charette s'intéressait vivement à l'avancement de ces petits. Il assistait à la lecture des notes, chaque mois, y donnait des conseils, racontait des anecdotes que tous écoutaient avec attention. M. Milot recevait comme traitement six cents dollars par année, en sus du logement et du chauffage. Le soir, il enseignait l'anglais aux "plus vieux". Il était très autoritaire. Si d'aventure, les lunettes qui s'arc-boutaient sur le nez du professeur cheminaient vers le bout de cet appendice, il fallait se bien tenir ! M. Milot était en colère ! Néanmoins, on lui témoignait partout un respect quasi religieux, à cause de l'excellence de ses manières et de sa tenue modèle. Il agissait comme sacristain, lors des visites du prêtre-missionnaire et avait la garde du confessionnal, laissé d'ordinaire entre les deux portes de la classe. Ses élèves, qui n'étaient pas à proprement parler des anges, venaient parfois y faire leur tour de confession, malgré la défense formelle du papa Milot. Un jour, deux marmots, pris sur le fait, durent devant leurs camarades, simuler le confesseur et le pénitent durant une bonne demi-heure. Madame Milot riait de la chose en son for intérieur, tout en feignant la peine la plus profonde.

LA MISSION

L'idéal de M. de Charette dépassait les limites de l'industriel moderne. Ce pionnier, en qui vous voyons un coeur qu'aucune épreuve n'abat, un jouteur inlassable, avait, bien avant que la sociologie ait inventé le mot, un sens social très averti. Il pratiquait, peut-être à son insu, le grand principe de Léon XIII et qu'a repris Pie XI, dans *Quadragesimo Anno*. M. de Charette avait conscience d'une charge morale : son devoir ne s'arrêtait pas à payer convenablement ses gens : il visait à leur faciliter le libre exercice de leurs devoirs religieux et il donnait à tous cet exemple de la charité chrétienne qui fait les grandes âmes.

Il prêtait voiture et chevaux à ses hommes, à tour de rôle, pour leur permettre de satisfaire au devoir dominical. A la veille de leurs couches, les femmes étaient conduites chez Monsieur le Curé pour se confesser, et sur le parcours, on modérait parfois le pas à cause de l'enfant... Maintes fois, Monsieur de Charette alla quérir le médecin pour sauver la vie de ses gens.

Un jour, il se rendit auprès des autorités religieuses pour leur expliquer cette situation : on voulait une desserte, le poste étant à plus de quatre milles de l'église de Saint-Barnabé. Monsieur de Charette obtint de Monseigneur F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, qu'un prêtre vînt en mission sur semaine. Et le 30 juillet 1908, M. l'abbé Eugène Duguay, curé de Saint-Barnabé, célébrait la première messe dans l'école du canton. Voici d'ailleurs ce que les annales religieuses de la paroisse nous disent à ce sujet. C'est M. l'abbé Duguay qui parle.

" Au mois d'avril 1908, Monseigneur F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, me donna l'avis qu'il croyait que le temps était venu où il fallait venir en aide, sous le rapport spirituel, aux résidents de cet endroit vulgairement appelé le Poste Charette. On y comptait alors quarante-cinq familles. Sa Grandeur était d'avis qu'on devait commencer par une desserte, sur semaine, par exemple, tous les quinze jours. M. Edouard de Charette a bien voulu mettre à notre disposition une maison d'école qu'il avait fait construire. Et c'est le 30 juillet 1908 que j'allai y dire la première messe.

" La mission fut ainsi inaugurée pour se continuer ensuite. D'abord, la veille au soir : prière, sermon et continuation des confessions commencées l'après-midi. Le matin, messe et communion avec instruction d'actions de grâces.

" Je distribuai, ce jour, cent soixante-cinq communions. La même ardeur à s'approcher de la sainte Eucharistie a toujours persévéré. C'était communion générale tous les quinze jours.

" La piété de ces fidèles demandait plus d'ornementation pour leur chapelle provisoire. On voulait quelque chose qui parlât aux yeux. Quelqu'un fournissait pour une statue de saint Joseph. Une dame Lamy, de Maskinongé. De suite, on souscrivit pour une autre de la Sainte Vierge.



Le Révérend Père Frédéric

Elle fut choisie sur le modèle de la statue couronnée de Notre-Dame-du-Cap. Le moule se trouvait à la maison Carli de Montréal.

Ces statues furent bénites au mois d'avril par le Révérend Père Frédéric, commissaire de Terre Sainte au Canada. Nous avons eu, ce jour-là, cent quatre-vingt-dix communions. Le local était trop petit, c'était évident.

Il devenait urgent de construire sur des dimensions plus étendues. M. Edouard de Charette s'offrait de fournir le terrain gratuitement, de construire la chapelle en y plaçant un montant d'argent très notable.

Dans le même temps, des Messieurs Paquin, de Saint-Paulin, offrirent un terrain sur la concession de Saint-Joseph, avec aussi un don en argent. Monseigneur F.-X. Cloutier fut appelé pour visiter les lieux et déterminer le site de la nouvelle chapelle. Ce fut le 7 juin que Sa Grandeur fit la visite du territoire destiné à faire partie de cette mission et, le 27 juin, Elle m'adressait la lettre suivante :

Les Trois-Rivières, le 27 juin 1909

Révérend Monsieur Ls-Eug. Duguay,
Curé de Saint-Barnabé.

Cher Monsieur,

J'ai mûrement pesé devant Dieu les avantages que présentent les deux terrains offerts pour la chapelle du Poste Charette, ainsi que les raisons alléguées de part et d'autres. J'ai prié pour connaître la volonté divine en cela, et j'ai consulté. Je viens vous dire aujourd'hui quelle est ma décision en cette question.

1o. Considérant que les deux terrains sont de mêmes dimensions : huit arpents en superficie ;

2o. Considérant que les secours en argent ou en matériaux, pour aider à la construction de la chapelle sont aussi à peu près les mêmes ;

3o. Considérant que le terrain situé au nord-est du village, le rang de Caxton, terrain promis en vente à Monsieur de Charette par Dame Veuve J.-Bte Lacerte, a l'avantage particulier de mieux accommoder les gens les plus éloignés de l'église de Saint-Barnabé ;

4o. Considérant que le choix de l'autre terrain porterait un trop grand nombre d'habitants du rang Saint-Joseph à vouloir se détacher de Saint-Barnabé, ce qui affecterait cette paroisse ;

En conséquence, je choisis le terrain pour lequel Monsieur de Charette a une promesse de vente de la part de Madame Veuve J.-Bte Lacerte, terrain situé au nord-est du village dans le 1er rang de Caxton, et je vous charge d'en faire l'acquisition pour la Mission aussitôt que vous le pourrez.

Vous voudrez bien remercier pour moi les propriétaires de l'autre terrain de leur offre généreuse et leur recommander de s'unir aux autres pour le succès de l'oeuvre entreprise.

Votre bien dévoué en N.-S.,

† F.-X. Ev. des Trois-Rivières.

Et Monsieur Duguay continue :

" Monsieur Edouard Charette commença avec ses hommes les travaux de construction le quatrième jour du mois d'août, jour de la fête de saint Dominique. Les dimensions arrêtées furent de quatre-vingt-dix pieds en longueur et quarante pieds en largeur, sans colonne. La nef, le chœur et la sacristie devaient se prendre dans ces dimensions. Il devait y avoir aussi un jubé pour l'orgue et une tour surmontée d'un clocher élevé de quatre-vingt-dix pieds. Les travaux, poussés avec rapidité, avancèrent rapidement.



Première église

J'allai chercher deux rétables d'autel qui ne servaient plus au Sanctuaire de Notre-Dame-du-Cap. Ils avaient été faits par un ouvrier du nom de Pierre Beaumier.

Et ce fut le 19 octobre 1909 que j'y dis la première messe, en la fête de saint Pierre d'Alcantara. J'avais amené avec moi le Père Magnan, O.M.I., qui se trouvait à Saint-Barnabé, pour prêcher la retraite au Pensionnat des Soeurs de l'Assomption. Le Père donna le sermon, selon l'usage, la veille au soir. La chapelle a été construite par M. Joseph Héroux, de Saint-Barnabé, gendre de M. de Charette.

Suivent dans cette même chronique de M. le Curé Duguay :

1o. Le contrat de vente du terrain de la chapelle par Dame Veuve J.-Bte Lacerte à M. Edouard Charette.

2o. La donation du terrain de la chapelle par M. Edouard Charette à la Corporation épiscopale des Trois-Rivières. Les voici d'après les originaux, croyant qu'ils pourraient intéresser.

no 1099

Le 29 septembre 1909

Vente

Dame Veuve J.-Baptiste Lacerte

à

Edouard de Charette

L'an mil neuf cent neuf, le vingt-neuvième jour de septembre, devant Alexis Amédée Gélinas, notaire, soussigné, pour la Province de Québec, résidant et pratiquant à Saint-Barnabé, District des Trois-Rivières.

Ont comparu :

Dame Elisabeth Vincent dit Maheu, veuve de feu Jean-Baptiste Lacerte, en son vivant cultivateur de la paroisse de Saint-Barnabé.

Laquelle a, par les présentes, vendu avec garantie contre tous troubles, évictions, empêchements et hypothèques quelconques à sieur Edouard de Charette, industriel et marchand de bois, de la paroisse de Saint-Barnabé, présent et acceptant acquéreur pour lui-même, ses héritiers et ayant cause, savoir :

Un terrain sis et situé en la Paroisse de Saint-Barnabé, sur le premier rang de l'augmentation du Township de Caxton et connu et désigné comme faisant partie du lot de terre numéro trois cent quatre-vingt-onze (391), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement pour la dite Paroisse de Saint-Barnabé, contenant le dit terrain deux arpents de largeur sur trois arpents et demi de profondeur, mesure française, borné au Nord, la route publique, au Sud et en profondeur à la venderesse et à l'Ouest à l'acquéreur, sans bâtisses, le dit terrain compris dans les limites connues des parties. Tel que le tout se trouve actuellement, sans réserve par la venderesse, l'acquéreur déclarant le tout bien connaître et en être satisfait.

Appartenant le dit terrain au vendeur pour l'avoir acquis et le posséder suivant tous titres et dont elle aidera l'acquéreur au besoin et à demande. La présente vente est faite à la charge par l'acquéreur qui s'y oblige des taxes municipales, scolaires et autres impositions foncières sur le dit immeuble à l'avenir.

La présente vente est en outre faite pour et en considération de la somme de quatre cents piastres (\$400.00) — que l'acquéreur a payées comptant par son billet promissoire à la venderesse qui le recourrait et lui eut donné quittance entière et finale.

Pour le dit acquéreur, jouir, faire et disposer de tout ce que ci-dessus vendu en pleine et absolue propriété à compter de ce jour.

Aux présentes sont intervenus les sieurs Adrien Lacerte, boulanger, et Maurice Grenier, rentier, de la Paroisse de Saint-Barnabé tous deux ; lesquels, après lecture faite de la présente vente en leur présence ont déclaré l'approuver, confirmer et ratifier et y donner leur plein et entier consentement pour qu'elle soit suivie et exécutée selon sa forme et teneur, les dits sieurs intervenant et dessaisissant en faveur de l'acquéreur, en bonne considération de tous droits de propriété et autres qu'ils ont actuellement ou pourraient avoir en vertu de titres antérieurs sur le terrain ci-dessus, ou toute partie d'icelui et ce à toutes que de droit.

Dont acte fait et passé à Saint-Barnabé au domicile de la venderesse sous le numéro mille quatre-vingt-dix-neuf de mon répertoire.

Et les dites parties et intervenants ont signé avec moi, notaire, lecture faite, à l'acception du dit sieur Maurice Grenier, lequel a déclaré

ne savoir signer, mais consentir aux présentes et les approuver en présence du Révérend Louis-Eugène Duguay, prêtre curé, de la paroisse de Saint-Barnabé, témoin requis au lieu des présentes.

Signé Elisabeth Vincent
Ed. de Charette
Adrien Lacerte
L. Eug. Duguay, ptre
A. A. Gélinas, N.P.

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

A. A. GELINAS, N.P.

No 1102

Le 29 septembre 1909

Donation entrevif

Ed. de Charette à la Corporation Episcopale

des Trois-Rivières — 55948

L'an mil neuf cent neuf, le vingt-neuvième jour du mois de septembre
Devant Alexis Amédée Gélinas, notaire soussigné pour la Province
de Québec, résidant et pratiquant à Saint-Barnabé, District des
Trois-Rivières.

A comparu :

Sieur Edouard de Charette, industriel de la Paroisse de Saint-Barnabé. Lequel a, par les présentes, cédé et abandonné à titre de donation entrevif et irrévocable avec garantie contre tous troubles à la Corporation Episcopale Catholique Romaine des Trois-Rivières, corps politique et incorporé ayant son siège principal d'affaires en la Cité des Trois-Rivières, acceptant donataire aux présentes par le ministère du Révérend Messire Louis-Eugène Duguay, prêtre curé de la paroisse de Saint-Barnabé, son procureur dûment nommé par et en vertu d'une procuration sous seing privé en date du quatorzième jour de septembre mil neuf cent neuf, laquelle procuration est demeurée annexée à la minute des présentes après avoir été signée et paraphée des parties et du notaire soussigné ne varietur.

Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Barnabé sur le premier rang de l'augmentation du Township de Caxton et connu et désigné comme faisant partie du lot de terre numéro trois cent quatre-vingt-onze (391), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement pour la dite paroisse de Saint-Barnabé, contenant le dit terrain sept arpents et cinquante-huit perches de superficie, plus ou moins, borné le dit terrain au Nord par la Route publique, au Sud par une ruelle récemment ouverte, au Nord-Est par Veuve Jean-Baptiste Lacerte et au Sud-Ouest par le Donateur aux bornes et limites connues des parties, sans bâtisses. Tel que le tout se trouve actuellement sans réserve par le donateur, la donataire en étant satisfaite.

Appartenant le dit terrain au donateur pour l'avoir acquis de Dame Veuve Jean-Baptiste Lacerte, suivant vente à lui consentie devant le notaire soussigné ce jour pour une partie et suivant tous titres antérieurs pour l'autre partie et dont il aidera la donataire à demande.

La présente Donation est faite purement et simplement à titre gratuit, à la seule condition que le dit terrain soit employé pour les frais du culte religieux et à la condition expresse que le dit terrain soit clos et clôturé par la donataire de tous ses côtés, seule et à ses frais et dépens.

Pour la donataire pour faire et disposer de tout ce que ci-dessus donne en pleine et absolue propriété à compter de ce jour.

Dont acte fait et passé à Saint-Barnabé, au domicile du donateur sous le numéro mille cent deux de mon répertoire.

Et les parties agissant comme susdit ont signé avec moi, notaire, lecture faite.

Signé Ed. de Charette

L. Eug. Duguay, ptre

A. A. Gélinas, N.P.

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

A. A. GELINAS, N.P.

Il serait très intéressant de rapporter ici tous et chacun des faits qui ont entouré les débuts de la mission. L'espace manque dans un travail aussi résumé. Nous en relaterons quelques-uns, cependant, que nous tirons toujours des annales de la paroisse. Les voici, sans suite.

"La mission se continue tous les quinze jours sur semaine. La statue de la Sainte Vierge, Notre-Dame-du-Cap, fac simulé de la statue couronnée fut installée sur l'autel principal.

C'est le 17 décembre 1909 que fut décidée la mission pour tous dimanches et fêtes. Monseigneur des Trois-Rivières n'avait point de prêtres.

La Corporation du Séminaire des Trois-Rivières, à qui Monseigneur Cloutier me référa pour obtenir un prêtre qui viendrait dire la messe basse à Saint-Barnabé, ne répondit point à la demande de Sa Grandeur. Les Révérends Pères Franciscains voulurent bien me prêter secours en attendant que Monseigneur des Trois-Rivières fût en demeure de me venir en aide.

Le jour de l'an (1er janvier 1910) j'allai ouvrir la mission officiellement. Grand concours de confessions et communions. L'assistance fut considérable. Déjà la mission était munie d'un très beau choeur de chant.

La première vente de bancs eut lieu le jour de la Fête des Rois. Quatre-vingt-douze bancs furent vendus. La vente fut faite pour quatre mois : soit jusqu'au premier mai.

La mission reçut divers présents : une statue de sainte Anne, une statue de saint Antoine. Déjà la mission a un bel ostensor au coût de trente-cinq dollars, donné par Paul Gélinas et Philippe Ricard. Elle a les chasubles des couleurs prescrites, une chape blanche et une violette, ce qui est nécessaire pour les cérémonies de la semaine sainte.

Le treize mars 1910, j'allai faire la mission : c'était le dimanche de la Passion. Dans l'après-midi, le Révérend Père Frédéric, O.F.M., commissaire de Terre Sainte au Canada (Frédéric Jensonne) vint présider à l'érection d'un nouveau chemin de croix : c'est un beau chemin de croix ; c'est un don des gens même du Poste. Les enfants de chœur au nombre de quarante portèrent en procession les tableaux et les inscriptions. Des chaises (car ce sont des chaises qui sont placés pour bancs) avaient été placées de manière à remplir tout l'espace vacant et toutes les places étaient prises.

" Grande procession " — Le 22 mai fut le jour de solennité de la Fête-Dieu. La grande procession eut lieu : c'était la première. M. le vicaire Anselme Bourassa la présidait. Elle se déroula passant par devant les demeures des Messieurs Charette, puis par la rue des chars, jusqu'à la côte sud de la petite Montagne. Le premier reposoir était près de la maison de Dame Veuve Carolus Marcouiller et le second près du bord de la côte, sur la propriété de Pierre-Jos. Mélançon.

" Achat d'une cloche " — J'avais commandé une cloche à Cincinnati, Etats-Unis, Ohio. Elle est arrivée à Notre-Dame de Charette, le 20 mai 1910. Elle pèse mille deux cents livres. Elle coûte avec la monture trois cent sept piastres. Les frais de transport de Cincinnati à la Station de Charette ont été seulement de cinq piastres treize cents. Elle est installée actuellement temporairement.

" Bénédiction d'une cloche " — Le dix-neuvième jour de juin mil neuf cent dix, nous, soussigné, curé de la paroisse de Saint-Paulin, étant dûment autorisé par Monseigneur J.-B. Comeau, Vicaire Général, avons béni avec les solennités prescrites une cloche du poids de douze cents livres pour la mission de Notre-Dame de Charette, présentée par M. Edouard de Charette et a reçu le nom de Louis Anselme Edouard. Ont été présents un grand nombre de fidèles et plusieurs membres du clergé qui ont signé avec nous, ainsi que plusieurs parrains et marraines. Fait à Notre-Dame de Charette, les jour et an que dessus.

J. A. E. Laflèche, ptre curé de Saint-Paulin.

H. E. Brunelle, ptre vicaire de Saint-Paulin.

L. Eug. Duquay, ptre curé de Saint-Barnabé.

Premiers baptêmes

Le 19 juillet 1912 : Joseph Eddy Louis-Georges Dubé, fils de Majorique Dubé et de Marie-Jeanne Aubry. Parrain : Arthur Gélinas, fils d'Alexis et oncle du père. Marraine : Léa Lampront.

Le 29 juillet 1912 : Joseph Donat Léopold Diamond, fils de Henry Diamond et de Adéline Gélinas. Parrain : Maxime Gélinas, oncle de l'enfant. Marraine : Amanda Comeau, épouse du parrain.

Le 31 juillet 1912 : Marie Antonia Laurette Bella Gélinas, fille de Omer Gélinas et de Olida Lessard. Parrain : Adolphe Gélinas, oncle de l'enfant. Marraine : Délia Gélinas, épouse du parrain.

Le 10 août 1912 : Maria Juliette Charette, fille de Alphonse Charette et de Olida Ricard. Parrain : Philippe Ricard, grand-père de l'enfant. Marraine : Claircy Désaulniers, épouse du parrain.

Premiers mariages

Le 15 juillet 1912 :

Philippe Grenier et Diana Bellemare.

Le 10 septembre 1912 :

Nestor Julien et Isola Rivard.

Donat Rivard et Diana Bourassa.

Le 8 octobre 1912 :

Ovila Matteau et Aldéa Fréchette.



M. l'abbé Anselme Bourassa — La plupart des dimanches, c'était mon vicaire, M. l'abbé Anselme Bourassa, qui faisait la mission. Le sermon de la bénédiction des cloches a été fait par Messire Ovide Baribault, curé de Saint-Elie-de-Caxton. M. l'abbé Fusey, vicaire à la cathédrale, était présent.

" Pâques 1910 " — Au lendemain de Pâques, j'allai avec le Très Révérend Père Frédéric, O.F.M., commissaire de Terre Sainte au Canada, pour y donner un triduum. Il donna l'habit du Tiers-Ordre à une quarantaine de fidèles. Plusieurs aussi furent reçus du Cordon de Saint-François.

" M. l'abbé Joseph Bérard " — Au 30 septembre, M. l'abbé Anselme Bourassa partit pour le vicariat de Sainte-Geneviève. M. l'abbé Joseph Bérard le remplaça comme vicaire à Saint-Barnabé.

Première sépultures

Le 24 juillet 1912 :

Raymond Ricard, fils de Philippe et de Claircy Désaulniers.

Le 27 août 1912 :

Charles St-Yves, époux de feu Caroline Vincent.

Le 10 octobre 1912 :

Olivine Mélançon, épouse de feu Georges Diamond.

Le 7 novembre 1912 :

Denis St-Yves, fils de Ferdinand et de Nelly Allard.



“ Première communion et Quarante-Heures ”—Au mois de novembre eut lieu la première communion de tous les enfants de sept ans environ et au-dessus, environ quatre-vingts en tout .C'est alors qu'eurent lieu les Quarante-Heures pour la première fois, à Notre-Dame de Charette.

“ Le 3 juillet 1912, Monseigneur Cloutier s'entend avec moi pour placer un prêtre résidant à Notre-Dame de Charette. Il m'annonce que ce sera Monsieur l'abbé Dionis Gélinas, maître de chapelle à la cathédrale des Trois-Rivières, qui doit s'y rendre pour le 13 juillet.

LETTRE DE MGR CLOUTIER A L'ABBE GELINAS

“ Je viens vous communiquer la décision, prise hier en Chapitre, au sujet du transfert demandé de la Chapelle de votre mission.

La Chapelle, c'est-à-dire l'établissement religieux tout entier, va rester où elle est pour, entr'autres raisons, celles-ci :

- 1o. La majorité des intéressés s'oppose au changement.
- 2o. Les frais de déplacement seraient considérables et injustes, parce que inutiles.

Veillez communiquer cette décision aux signataires de la requête, dont les premiers autorisés sur la liste sont Messieurs Louis Gélinas, Maxime Boisvert et Philippe-P. Gélinas.

† F.-X. Ev. des Trois-Rivières.

Le 29 juillet 1912.

" Grande retraite " — Le 1er octobre 1912, le Révérend Père Joachim donne une mission sur la tempérance.

" Presbytère " — Le 17 avril 1913, Monsieur Joseph Hérroux, ouvrier de Saint-Barnabé, commence la construction du presbytère. Les travaux se terminent le 15 septembre 1913.

" Bénédiction du presbytère et du cimetière " — Le 5 octobre 1913, Monseigneur F.-X. Cloutier fait la bénédiction solennelle du cimetière et du presbytère.

ERECTION CANONIQUE DE LA PAROISSE N.-D. DES NEIGES

François-Xavier Cloutier, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque des Trois-Rivières.

" A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que vu :

- 1o—La requête en date du 12 octobre 1913, à nous présentée au nom et de la part de la majorité des francs-tenanciers de parties ci-après désignées des paroisses de Saint-Barnabé, de Saint-Paulin et de Saint-Elie, dans les comtés de Saint-Maurice, et de Maskinongé, la dite requête demandant l'érection du dit territoire en paroisse pour les raisons y énoncées :
- 2o—Notre commission en date du 24 février 1914, chargeant Monsieur le chanoine U. Marchand, Chancelier du diocèse, de se transporter sur les lieux après avis préalables, de vérifier les allégations de la requête, et d'en dresser un procès-verbal de commode et incommode :
- 3o—Les certificats signés des Sieurs Elzéar Hérroux, A.-A. Gélinas, N.P., Simon Gaimont et Joseph Landry d'un avis lu publiquement et affiché les dimanches 1er et 8 mars 1914, à l'issue du service divin du matin, à la porte de la Chapelle de Notre-Dame de Charette et des églises de Saint-Barnabé, de Saint-Paulin et de Saint-Elie-de-Caxton, le dit avis convoquant les intéressés, pour ou contre la dite requête, à une assemblée pour le jeudi, 12 mars 1914, à dix heures du matin auprès de la chapelle de Notre-Dame de Charette ;
- 4o—Le procès-verbal de commode et incommode du dit Monsieur le Chanoine Ubald Marchand, en date du 12 mars 1914, constatant et vérifiant dans presque toutes leurs parties les faits énoncés dans la dite requête ;
- 5o—Les oppositions présentées à notre dit député par plusieurs francs tenanciers, lesquels ne veulent pas faire partie de la paroisse demandée pour les raisons mentionnées dans les dites oppositions.

En conséquence, Nous avons érigé et érigeons par les présentes, en titre de cure et de paroisse sous l'invocation de Notre-Dame-des-

Neiges (Sanctae Mariae ad Nives) dont la fête se célèbre le 5 août, les susdites parties des paroisses de Saint-Barnabé, de Saint-Paulin et de Saint-Elie-de-Caxton, comprenant une étendue de territoires d'environ quatre milles de front sur environ cinq milles de profondeur, borné comme suit vers le Nord-Ouest, par le no 6, concession des Chaudières, paroisse de Saint-Paulin, les nos 3a, Rang I, 3a, Rang II, 4b, Rang III, ligne Sud du Canton Caxton, dans le Rang IV, 2b; Rang V et 4b; Rang VI et le Rang VII de la paroisse de Saint-Elie-de-Caxton; vers le Sud-Est, par les nos 515 Rang III, Rang II, 371 Rang I, 178 et 179 Rang Saint-Joseph; côté Est, 114, 115, 116; côté Sud-Ouest de la paroisse de Saint-Barnabé et no 153 du cadastre de la paroisse de Saint-Sévère, vers le Sud-Ouest par une ligne suivant le milieu de la Rivière-du-Loup et vers le Nord-Est, partie par la paroisse de Saint-Boniface et partie par le septième Rang de Saint-Elie-de-Caxton, le territoire ci-dessus décrit contenant 9,614 acres en superficie.

Pour être les dites cure et paroisse de Notre-Dame-des-Neiges (Sanctae Mariae ad Nives) entièrement sous notre juridiction spirituelle, à la charge pour les curés ou desservants, qui y seront établis par Nous, ou par Nos successeurs, de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique établies dans ce diocèse, spécialement d'administrer les sacrements, la parole de Dieu et les autres secours de la religion aux fidèles de la dite paroisse, enjoignant à ceux-ci de payer les dîmes et obligations telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qu'appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut éternel.

Mais comme le présent est ecclésiastique, Nous recommandons aux paroissiens de la nouvelle paroisse de s'adresser à Messieurs les Commissaires nommés pour l'érection des paroisses dans le diocèse catholique romain des Trois-Rivières, à l'effet d'obtenir la reconnaissance civile du dit décret.

Sera notre présent décret lu et publié au prône de la messe paroissiale de Notre-Dame-des-Neiges, de Saint-Barnabé, de Saint-Paulin et de Saint-Elie-de-Caxton, des deux premiers dimanches après sa réception.

Donné à l'Evêché des Trois-Rivières, sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Chancelier, le 17 avril 1914.

† F.-X. C., Ev. des Trois-Rivières,

Par mandement de Monseigneur,

U. Marchand, ptre Chancelier.

CREATION DES MARGUILLIERS

François-Xavier Cloutier, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Siège Apostolique : Evêque des Trois-Rivières.

ATTENDU que la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges a été érigée canoniquement le 17 avril 1914 et que pour la mettre sur le même pied

que les autres paroisses du diocèse, il convient d'y établir un corps de marguilliers qui soient chargés avec Monsieur le Curé conjointement de l'administration des biens de l'église de la dite paroisse, et de régler en quelle manière se fera le choix des dits marguilliers, Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Le premier dimanche après la lecture de Notre présente ordonnance, les habitants francs-tenanciers de la dite paroisse de Notre-Dame-des-Neiges s'assembleront au lieu et à l'heure indiqués par Monsieur le Curé de la dite paroisse, et procéderont, sous sa présidence, au choix de huit d'entre eux, lesquels formeront le corps des marguilliers de la dite paroisse, conjointement avec Monsieur le Curé, et en cette qualité jouiront aussi bien que ceux qui seront élus par la suite en la même qualité, comme il est ci-après réglé, des mêmes droits et privilèges dont jouit le corps des marguilliers des autres paroisses.

2o. Les trois paroissiens des huit ainsi élus, qui auront obtenu le plus de voix, seront les trois marguilliers de l'oeuvre ; celui des trois qui aura obtenu le plus grand nombre de voix, sera marguillier en exercice pour l'année courante, celui qui aura le plus ensuite sera second marguillier, etc. Les cinq autres ainsi élus seront considérés comme anciens marguilliers, mais ils pourront être élus plus tard par les francs-tenanciers de la dite paroisse comme marguilliers de l'oeuvre, si on le juge à propos ;

L'élection annuelle d'un nouveau marguillier se fera chaque année conformément à l'usage du diocèse ;

4o. Il n'y aura pas moins de trois marguilliers dans le banc d'oeuvre dont un seul à tour de rôle sera en exercice.

Sera la présente ordonnance lue et publiée au prône de la messe paroissiale de Notre-Dame-des-Neiges, puis conservée dans les archives de la fabrique pour qu'on puisse y recourir au besoin.

Donnée à l'Evêché des Trois-Rivières sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Chancelier, le deux septembre mil neuf cent quatorze.

† F.-X., Ev. des Trois-Rivières,

Par mandement de Monseigneur,

Ubald Marchand, ptre Chancelier.

MARGUILLIERS

L'an mil neuf cent quatorze, le dix-huit octobre, d'après une annonce faite le même jour et le dimanche précédent au prône de la messe paroissiale de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges, dans le comté de Saint-Maurice, dans le district des Trois-Rivières, dans la province de Québec, convoquant, en vertu d'une ordonnance de Monseigneur l'Evêque des Trois-Rivières, en date du 2 septembre dernier et en la

manière ordinaire une assemblée des francs-tenanciers pour la création d'un corps de marguilliers, se sont assemblés à l'issue de la dite messe paroissiale, et au son de la cloche en la chapelle de la dite paroisse des Sieurs Adolphe Boisvert, Adélard Villemure, Arthur Gélinas, Adolphe Samson, Victor Lacerte et grand nombre d'autres, tenant feu et lieu de la dite paroisse : lesquels ayant procédé, après l'invocation du Saint-Esprit à l'élection des nouveaux marguilliers, et donné leurs suffrages, il a été déterminé que celui qui avait recueilli le plus de voix était le sieur Georges Gélinas, celui qui avait réuni le plus ensuite était Monsieur Charles Diamond, lequel suivi par le sieur Sévère Melançon. Les cinq autres, eu égard au nombre de voix pour chacun, venaient dans l'ordre suivant, avec le titre d'anciens marguilliers, les trois premiers étant les marguilliers du banc : savoir les sieurs Edouard de Charette, Valère Gélinas, Maxime Boisvert, Louis Gélinas et Thomas Gélinas.

Fait et passé, les jour et an que dessus, et au lieu que dit est et ont signé les sieurs Adolphe Boisvert et Victor Lacerte avec le soussigné président la dite assemblée.

Adolphe Boisvert,
Victor Lacerte,
Thomas Gélinas,
Dionis Gélinas, ptre curé.

Et c'est ainsi que s'est édiflée la belle paroisse de Notre-Dame-des-Neiges de Charette. Belle paroisse ; joli nom, auquel est attachée toute une histoire. Dans la mission que Dieu a confiée à la neige, il convient de se rappeler un charmant épisode de l'histoire chrétienne.

Au temps du pape saint Libère, deux saints époux qui habitaient Rome firent voeu de léguer à Marie leur patrimoine opulent. Or, à l'époque même des grandes chaleurs, l'une des premières nuits du mois d'août, la neige tomba en abondance sur une partie du mont Esquilin. La mère de Dieu apparut en songe aux deux pieux personnages, leur dévoilant son désir de voir un temple s'élever en son honneur sur l'étendue de terrain qu'avait couvert la neige miraculeuse. Le temple fut construit. Et chaque année, le 5 août, l'Eglise célèbre la fête anniversaire de la consécration de l'église de Notre-Dame-des-Neiges de Rome.

Ce nom avait plu à M. l'abbé Duguay, le premier desservant de la nouvelle paroisse, et à M. l'abbé Dionis Gélinas, le premier curé de Charette, et à M. Edouard de Charette, qui a tant fait pour l'organisation religieuse du Poste de Charette.

Pendant les quatre années de mission, M. de Charette fut d'une hospitalité remarquable. La paroisse n'ayant pas de prêtre résidant à cause de la pénurie sacerdotale, les prêtres de passage se retiraient à la résidence du fondateur.



M. l'abbé Duguay



M. l'abbé Géinas

M. de Charette était aussi d'un commerce agréable. Quand la saison du flottage était terminée, il y avait banquet à la maison pour récompenser les employés. Durant l'hiver, on organisait des veillées canadiennes. Durant l'été, c'était des piques-niques aux lacs Long et Patterson. Et ses employés entouraient M. de Charette d'une vénération faite de respect et d'amour.



M. de Charette avec ses hommes
devant son moulin à scie

M. de Charette, après le couronnement de son oeuvre, de sa vie de pionnier, s'éteignit le 26 mars 1915, à l'âge de soixante-treize ans. Tous les paroissiens, visiblement émus, assistèrent à son service et son corps fut inhumé dans la terre qu'il avait donnée à la paroisse.

Ses deux fils, Joseph et Alphonse, héritiers d'un nom qui demandait beaucoup à ceux qui le portaient, marchèrent résolument sur les traces du fondateur. La scierie fut perfectionnée, et cette recrudescence d'activité exigea une main-d'oeuvre plus nombreuse. La génération du père avait réussi à semer le bonheur dans toutes les maisons du Poste. Les fils suivirent une ligne de conduite identique et ils accordèrent à leurs employés un traitement équitable et humain.



M. Adélarde Villemure vient de donner la main de sa fille, Dorilda, à M. Henri Bernard

Ainsi la paroisse continua de grandir sans cesse. D'autres terres furent défrichées et le village augmenta considérablement. Le 12 juillet 1915, une commission scolaire fut formée. La disposition de la nouvelle paroisse et le démembrement de Saint-Barnabé, de Saint-Sévère et de Saint-Elie causèrent un peu de difficultés. Les maisons d'écoles n'étaient pas centrales. Il fallut en démolir quatre et en reconstruire de nouvelles au centre des arrondissements.

L'école du père de Charette servait d'école au village. Cent cinquante enfants la fréquentaient à cette époque. Il fallut songer à faire plus grand. Les commissaires, après consultations, décidèrent d'agrandir l'ancienne bâtisse. Messieurs Joseph et Alphonse de Charette donnèrent à la commission scolaire et l'emplacement et l'immeuble. L'enseignement fut confié à des institutrices.

Les limites de la nouvelle paroisse furent finalement déterminées par un bill adopté à la législature provinciale, le 18 février 1918 et le site fut connu, civilement, sous le nom de Charette. Le premier conseil fut élu le 25 mars 1918 : M. Joseph de Charette devint maire et M. J.-Wilfrid Bellemare, son beau-frère, secrétaire-trésorier. Ce conseil eut pour mission de diviser la paroisse en arrondissements et de donner à chacun l'entretien des routes et des ponceaux de la municipalité.

En 1907, M. Joseph de Charette avait été porté à la mairie de Saint-Barnabé et il y demeura trois ans. Il occupa les mêmes fonctions durant neuf années consécutives à Charette. Homme intègre, doué d'un jugement très sûr et pourvu d'une féconde mémoire, il eut sa grande part de mérite dans l'érection de la paroisse. En 1926, il fut désigné comme préfet du comté de Saint-Maurice. Son frère, Alphonse, fut lui-même élu maire de Charette en 1927. Il demeura au poste jusqu'en 1933. La mort est malheureusement venue le faucher en mai dernier, au grand regret de sa famille et de toute la paroisse.

Vers 1920, une partie des paroissiens de Saint-Sévère, voyant la prospérité de Charette, s'avisèrent d'annexer leur canton, le rang du Grand Bellechasse, à la nouvelle paroisse, et ils désignèrent, par requête, pour ce faire, M. J.-W. Bellemare, qui, malgré l'opposition de Saint-Sévère, réussit à obtenir du lieutenant-gouverneur, le 30 décembre 1922, la sanction du désir des habitants du rang de Bellechasse. Saint-Sévère, dans le remaniement de la carte régionale, voyait lui échapper les terres donnant les meilleurs revenus.

L'accroissement de la population nécessita l'expansion de la petite église de feu le fondateur. Une autre église, en bois, fut érigée, en 1925, une bonne partie des travaux étant faits à la corvée. Elle pouvait contenir sept cents personnes. Un carillon répondant aux notes fa, sol, la, a remplacé l'unique cloche du premier clocher. Le corps de l'église couvrait une étendue de cent vingt pieds par soixante pieds.

En 1923, les Révérendes Soeurs de l'Assomption de Nicolet prirent possession de l'école du village et le cours y fut élevé d'un degré. En 1929, M. l'abbé Dionis Glinas, après dix-sept ans de service pieux et zélé, est nommé curé de Maskinongé, où il devra mourir. M. l'abbé Raoul Lamy, alors vicaire à Saint-Barnabé, lui succède à Charette. Son règne en est un de prospérité, à tous points de vue. Il s'intéressa tout particulièrement à l'érection d'un couvent moderne et spacieux pour le village. Avec M. Adjutor Villemure, alors président des commissaires, et M. Albert-B. Diamond, troisième membre du comité de la construction, et la plupart des paroissiens, il avait compris que l'instruction de l'enfance doit passer avant tout, même avant les beaux deniers à conserver et à faire fructifier ! Avec l'aide du gouvernement provincial, la Commission scolaire ouvrit son nouveau couvent en 1931.

Quant à MM. Joseph et Alphonse de Charette, sous la raison sociale de "De Charette & Frères", ils continuèrent le commerce de leur père vénéré jusqu'en 1930. Le talent de leur administration conjointe



Couvent de Charette

contribua pour beaucoup au progrès de la paroisse. Cependant, à différents intervalles, des feux de forêts minèrent leurs réserves de bois et ils durent, au début de la grande crise, fermer leur scierie.

Ainsi prenait fin une ère de progrès. Une autre allait commencer, sous d'autres auspices, par d'autres moyens, avec une autre génération, la troisième de Charette.

Charette est centre typiquement canadien-français. L'esprit de foi, le patriotisme et la générosité forment le caractère de ses habitants. Nombreux sont les garçons et les filles de la paroisse qui vont consacrer leur vie à Dieu.

Les traditions qui, partout ailleurs, peuvent s'effriter, trouvent ici un abri sûr. Trois générations se sont succédées sur ce sol marqué au coin du travail et du sacrifice; une quatrième pointe déjà... Avec les progrès de l'époque, le mouvement social s'ajuste aux nécessités, mais il conserve pur le type familial.

Charette, puissamment orientée dès l'origine par des hommes de foi, soucieux de l'avenir de tout un peuple, semble avoir déjà rempli une partie de sa destinée. Que lui réserve Dieu pour demain? C'est l'insondable secret. Sera-t-elle comme tant de nos vieilles paroisses arrêtée dans sa marche? ou continuera-t-elle cette ascension vers les sommets que lui avait imprimée M. de Charette?

Prions Dieu, dirons-nous, pour continuer d'emprunter les paroles de l'auteur de l'album-souvenir du Jubilé d'Or de M. et Madame Joseph de Charette, prions Dieu qu'elle conserve cette fraîche physionomie de la collectivité progressive, qu'elle continue sans cesse sa montée vers le plein épanouissement et rende le mille pour un promis aux pionniers...



Rue Principale

MONSIEUR L'ABBE J.-H.-DONAT PICOTTE

*Sa carrière — Son œuvre.
Son Jubilé d'Argent Sacerdotal.*

Comme on peut le voir par les quelques notes historiques qui précèdent, Notre-Dame-des-Neiges de Charette est maintenant une paroisse bien organisée. Elle compte actuellement deux cent quinze familles, dont cent dix dans le village, avec une population totale de mille cent quatre-vingt-cinq âmes. Elle possède toutes les associations pieuses et tous les mouvements d'action catholique que l'on trouve dans les paroisses plus considérables. Un corps de marguilliers progressifs et intelligents surveille les intérêts matériels de la Fabrique, tandis qu'un Comité paroissial d'Action catholique veille aux intérêts spirituels des paroissiens.

Il n'est pourtant pas sans intérêt pour le lecteur de savoir que Charette est appelé à se développer encore davantage. Rien de surprenant qu'un jour ou l'autre, quelques compagnies d'importance viennent y installer leurs pénates. Le village est traversé par le C.N.R., ce qui en fait comme le centre des paroisses environnantes. Les Autobus Carrier & Frères y donnent un service deux ou trois fois quotidien, hiver et été, et dans toutes les directions. On entend même dire, depuis la fin de la guerre, que la compagnie de téléphone Bell, en raison des besoins nouveaux de la localité, va y augmenter ses lignes de service, tout en ajoutant au service de jour celui de nuit. Le village est également desservi par deux lignes électriques de soixante-six mille volts chacune.

une petite rivière dont les eaux sont très utilisables, un système d'aqueduc moderne, un terrain ferme et bien égoutté, des rues nouvellement pavées, des lumières de rues, une succursale de la Banque Provinciale, une Caisse Populaire florissante, des magasins vastes et bien éclairés, des garages, des boutiques de toutes sortes, une manufacture de papier-brique, etc., etc.

L'industrie laitière y est florissante. Les cultivateurs de la paroisse parlent même de se grouper en une puissante coopérative pour la vente du lait, du beurre et de la crème.

A plusieurs endroits, le sol est merveilleux pour la culture des patates, des fraises, du blé d'Inde et des fèves. Bref! les citoyens de Charette ont raison d'être fiers de leur paroisse et d'espérer d'autres développements progressifs.

Mais, si tout va si bien à Charette, c'est que la paroisse, qui s'enorgueillit d'avoir eu des pionniers comme les Lacerte, les Villemure, les Désaulniers, les Beauchemin, les Charette et les autres, des curés comme les Duguay, les Gélinas et les Lamy, peut encore compter sur le zèle éclairé et le dévouement sans borne de son curé actuel, M. l'abbé J.-H.-Donat Picotte.

Joseph-Honoré-Donat Picotte est né à Louiseville, comté de Maskinongé, le 8 juillet 1896, d'Honoré Picotte, cultivateur, et de Georgiana Saucier. Il fit ses études classiques et théologiques au Séminaire des Trois-Rivières, où il fut ordonné prêtre par Monseigneur Cloutier, le 17 septembre 1922. D'abord vicaire à Sainte-Cécile des Trois-Rivières, du 22 septembre 1922 au 13 janvier 1923, et à Saint-Tite, du 13 janvier 1923 au 13 février 1923, il devint de nouveau vicaire à Sainte-Cécile, le 13 février 1923, pour y demeurer jusqu'au 11 septembre 1928. A cette date, il redevint vicaire à Saint-Tite jusqu'au 25 novembre de la même année, puis il retourna à Sainte-Cécile, qu'il quitta le 23 août 1930 pour devenir vicaire à Sainte-Jeanne d'Arc d'Almaville. Le 6 juillet, il revenait une dernière fois à Sainte-Cécile pour en repartir le 14 octobre 1931. Et c'est de là qu'il partit pour se rendre à l'Académie de la Salle des Trois-Rivières, où il était appelé comme aumônier. Quatre ans plus tard, soit le 2 mars 1935, il était nommé assistant-aumônier au Monastère des Ursulines des Trois-Rivières et il quitta cette institution le 5 septembre 1936 pour aller remplir les charges de vicaire à Notre-Dame de la Présentation d'Almaville, où il demeura jusqu'au 15 décembre de la même année. A cette date, il est nommé curé de Saint-Thomas de Caxton. Enfin, le 29 mars 1940, il devient curé de Charette, où il se trouve encore.

M. l'abbé Picotte décrocha le titre de bachelier ès-lettres de l'Université Laval au mois de juin de l'année 1918.

Il y aurait une infinité de belles choses à dire au sujet de la carrière de M. l'abbé Picotte, qui a toujours été un saint prêtre, un apôtre zélé de toutes les bonnes causes, tant économiques et sociales

que religieuses, un patriote éclairé et un père dans toute la forme du mot. Nous ne soulignerons que quelques-unes de ses réalisations laissant à des plumes plus autorisées et mieux qualifiées le soin de faire plus et mieux.

Qu'on nous permette d'abord de souligner que ce fut M. l'abbé Picotte qui appliqua le premier, dans le diocèse, la formule nouvelle de la J.O.C., et cela en 1932, lorsqu'il était assistant-aumônier au Monastère des Ursulines. Il lui fallut alors faire dix-huit à vingt réunions par mois, en plus de diriger trois cercles différents chez les Soeurs Marie-Réparatrice. Et cet apostolat n'était qu'un à-côté aux multiples occupations de sa charge chez les Ursulines.

Et quand il passa à la cure de Saint-Thomas, paroisse assez peu considérable pourtant, il trouva encore le moyen de peiner dur et de se dépenser sans compter pour le bénéfice de ses ouailles. Quelque temps après son arrivée dans cette paroisse, en effet, il réorganisa la Caisse Populaire qu'il a lui-même tenue pendant trois ans et demi gratuitement. Voyant déjà plus loin que bien d'autres de son temps il construisit une salle paroissiale magnifique qui a rendu alors et qui rend encore d'immenses services à tous les points de vue. Ce ne fut pas chose facile cependant, car l'idée était tellement nouvelle encore, dans la région comme dans Saint-Thomas-de-Caxton d'ailleurs. Pour préparer le terrain à l'action catholique ainsi qu'à ce mouvement d'envergure, pendant deux longs hivers, il fit cinq réunions par semaine dans la cuisine d'un vieux célibataire de la place. L'idée ne pouvait pas manquer de faire son chemin, et l'action catholique non plus. Le succès fut dès lors assuré et chacun en tira grand profit. Les soirées catéchistiques qu'il inaugura à cet endroit et qu'il répéta à tous les quinze jours, firent grands biens.

Et il n'est pas de bons mouvements que M. le curé Picotte ne s'est pas employé à promouvoir. Ne citons que l'encouragement intelligent qu'il a donné à la petite culture des fraises et du tabac jaune clair à cigarette, encouragement qui en a poussé plusieurs à rompre un peu avec les traditions agricoles trop vieilles et qui leur a ouvert la porte sur une prospérité toute nouvelle.

Et il en fut ainsi dans combien de domaine ! Aussi bien, quand, le 29 mars 1940, M. l'abbé Picotte, que l'Autorité venait d'appeler à la cure de Charette, dut quitter ses bons paroissiens de Saint-Thomas, ces derniers en éprouvèrent une peine très sensible. Ces quelques lignes de l'adresse qu'on lui lut, avant de le laisser partir, en disent d'ailleurs assez long :

Monsieur le Curé,

Votre famille paroissiale est réunie pour une dernière fois autour de vous. Les sentiments les plus contradictoires bouleversent, en ce moment, nos âmes. Si nous reconnaissons les marques de confiance que Son Excellence Monseigneur l'Evêque vous a montrées en vous appelant à un champ d'action et d'apostolat plus vaste, nous ne sommes

pas moins affectés à la pensée que nous allons perdre notre Curé. Nous estimions à un si haut point votre dévouement pour nous tous qu'il nous semble qu'en vous perdant c'est vraiment notre père que nous perdons.

Et tout le reste a été dit en ces termes.

M. l'abbé Picotte a donc laissé à Saint-Thomas-de-Caxton, comme partout où il est passé d'ailleurs, un souvenir impérissable. Quand il a dû quitter ses gens qu'il "aimait tant", il venait de fonder une bibliothèque paroissiale de quelques centaines de livres et revues. Il légua lui-même à la bibliothèque naissante une centaine de volumes.

Et à Charette, M. l'abbé Picotte ne fait pas moins bien, loin de là. L'expérience qu'il a prise ailleurs, il la met au service de ses nouveaux paroissiens pour lesquels il se dévoue à longueur d'année. Il y est seul pour une population de presque douze cents âmes. Et même, pendant la saison d'été, depuis trois ans, avec la permission de l'Ordinaire, en plus de faire la prédication et tout le reste, il célèbre deux messes, chaque dimanche. Ceci, afin d'accommoder la population.

Et, à part le ministère ordinaire, l'administration de la Fabrique, la visite annuelle des familles et les retraites paroissiales, voici les principales choses qu'il a faites.

Il a grandement encouragé la petite industrie et le commerce dans sa paroisse : suscitant de nouvelles industries, développant celles déjà existantes, et améliorant la tenue des magasins.

Il a favorisé les vocations religieuses et l'orientation professionnelle des jeunes : concours d'articles en bois, travaux de lingerie et d'ouvrages en plastique, fondation d'un cercle de jeunes éleveurs.

Il a encouragé et présidé la fondation d'une Caisse Populaire devenue florissante.

Il a fait la guerre à l'intempérance et au blasphème, il a fondé un cercle Lacordaire et Sainte-Jeanne d'Arc qui s'avère plein de vitalité.

Il a prêché le retour aux vieilles traditions chrétiennes : prières en famille, bénédiction paternelle chaque soir, l'angelus, la réinstallation des petites croix de bois sur les bâtisses.

Il a permis et encouragé la fondation d'un cercle artistique sous le nom de "Cercle Sainte-Cécile", afin de développer les talents des jeunes des deux sexes.

Il a beaucoup donné de son temps au cercle des fermières, et au mouvement de l'U.C.C.

Il a réorganisé la Ligue du Sacré-Coeur avec une réunion mensuelle et cercle d'étude, stimulé les réunions du Tiers-Ordre et organisé la propagande.

Il a attaché une grande importance aux retraites fermées tant chez les hommes que chez les dames et les jeunes filles.

Il a fait l'intronisation du Sacré-Coeur dans plus de cent cinquante familles, et plus de cinquante familles font l'adoration nocturne au foyer.

Il a encouragé la fondation d'un centre catholique paroissial pour la diffusion de la pensée chrétienne.

Il a fondé un bulletin hebdomadaire, commencé une série intitulée " Dans les chantiers ", une série mensuelle intitulée " Sous le règne du Sacré-Coeur ", composé une série de questions pour le cercle d'étude des fermières, et écrit bon nombre d'articles dans différents journaux, et dans la revue " Les Affaires ", publiée à Québec.

Il a organisé des soirées catéchistiques à la salle paroissiale et des soirées de catéchisme dans les familles avec le bienveillant concours de catéchistes bénévoles.



Intérieur de l'église de Charette

Il a présidé pendant plusieurs années des heures d'adoration dans l'après-midi chaque semaine, pour demander la paix.

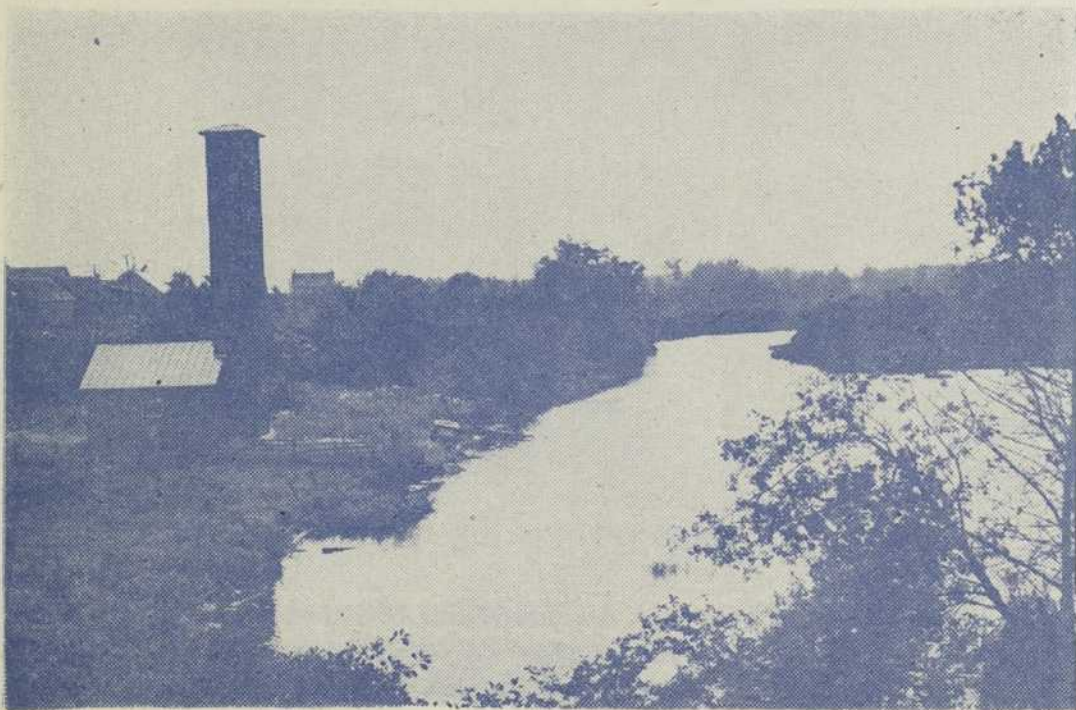
Il a prêté son concours au mouvement Lacordaire dans les paroisses voisines, prêché des chemins de croix au Calvaire de Saint-Elie-de-Caxton.

Il a fait généreusement sa part pour assurer le succès du Congrès Eucharistique des Trois-Rivières, et le succès de certaines fêtes paroissiales, comme lors de l'ordination de l'abbé Jacques de Charette, les noces d'or de M. et Madame Joseph de Charette et le retour au pays du Révérend Père Antonio Gélinas.

Il a restauré l'église paroissiale et fait installer un chauffage à vapeur des plus modernes.

Il a grandement favorisé l'organisation des loisirs chez les jeunes, ainsi qu'un album de photos avec notes historiques.

Il a apporté le poids de son influence pour doter le village de lumières de rues et d'un bon système contre les incendies.



Pompes à incendies

Il a réussi à ramener des familles qui avaient quitté la paroisse pour avoir du travail ailleurs, les logements vides sont maintenant remplis, de nouvelles maisons furent construites, et les chômeurs sont excessivement rares à Charette.

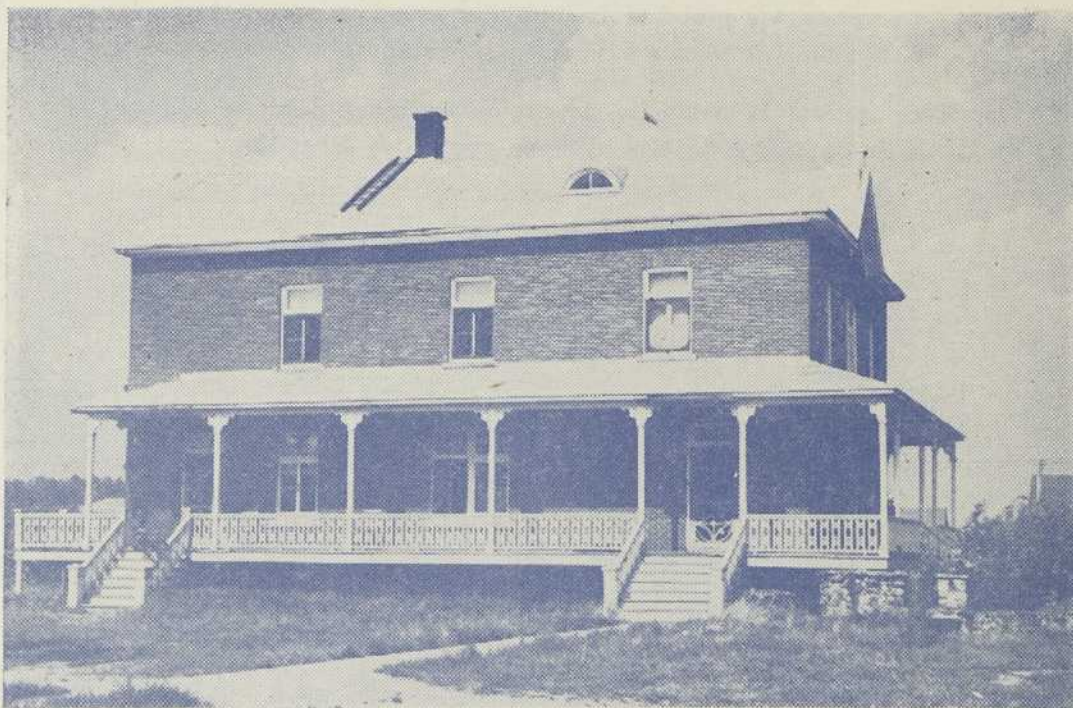
Il a organisé un concours d'embellissement, et travaille à obtenir un terrain pour dépotoir afin d'avoir un village propre et joli.

Il a présidé une moyenne de soixante-dix réunions par année, et apporté le concours de sa parole et de ses conseils.

Il fait chaque matin, après la messe, une neuvaine au Sacré-Coeur, dite perpétuelle, pour le succès de toutes ses entreprises spirituelles et temporelles.

Et ce jeune curé de cinquante et un ans, qui n'a pas de vicaire, dont la santé est délicate, qui écrit quelques cents lettres par année et donne parfois des conférences à ses religieuses, trouve encore le

temps de s'intéresser aux journaux et aux revues, de se délecter dans saint Bernard ou l'histoire de l'Eglise, de faire des travaux manuels et de pratiquer la poésie, à ses heures.



Le presbytère de Charette

Cette sèche énumération des oeuvres de M. l'abbé Picotte est assez éloquente, croyons-nous, pour se passer de commentaires. Toutefois, pour l'étranger qui nous fera peut-être l'honneur de lire ces lignes, voici quelques autres renseignements concrétisés sur l'oeuvre de M. le Curé. Ils consisteront en l'énumération brève de quelques industries nouvelles qui doivent leur début et leur essor à M. le Curé qui les a inspirées et dirigées.

Tout d'abord, mentionnons l'industrie de M. Antonio L. Gonneville, ce jeune homme de trente-deux ans qui fait actuellement affaire avec tout le Canada et qui est l'inventeur d'un papier-brique exclusif et d'une machinerie non encore patentée d'une très grande importance.

M. Gonneville, dont le père était ferblantier, commença tout jeune, en travaillant avec son père, à manifester des talents marqués. Son père mort, il ouvre dans un hangar appartenant à sa mère une petite boutique, où, tout en continuant le métier de son père, il étudie de nouveaux procédés pour faire du papier-brique qui serait supérieur à tout ce que le marché pouvait présenter alors. Il y réussit quoique n'ayant que seize ans. C'était en 1931. Dès lors, il commence à produire tout en améliorant sa formule. A remarquer que ses machines, il les a faites de toutes pièces. Douze ans s'écoulèrent et la production augmenta toujours ; et la qualité des produits s'améliora avec les machines que M. Gonneville perfectionne lui-même.

Finalement, en 1943, après en avoir longuement discuté avec M. le Curé, le jeune homme décide de construire une manufacture considérable où il pourra répondre à tous les besoins et où il pourra encore perfectionner ses produits.

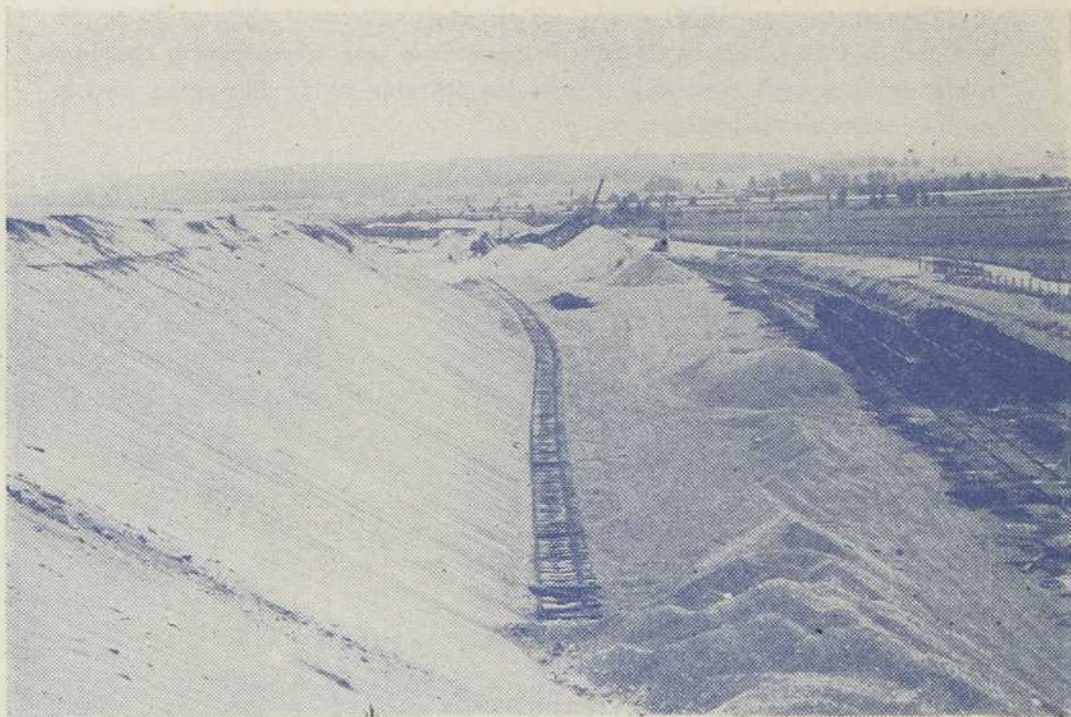


Manufacture de M. A.-L. Gonneville

Monsieur Gonneville a été le premier, dans la province de Québec, à fabriquer le papier-brique et il fait actuellement affaires avec tout le Canada. Sa fabrication annuelle dépasse les vingt-cinq mille toises. Vingt hommes travaillent à son industrie et le commerce augmente toujours. M. Gonneville songe, une fois de plus, à agrandir sa fabrique. Il fait le commerce de gros et de détail du papier imitation de brique en rouleaux "Algo-Brique", de la tôle gaufrée "Royal", du bardeau, de l'asphalte, des feuillards à brique et de matériaux de construction de toutes sortes.

Honneur à ce jeune qui va bon train et sincères félicitations, avec vœux de succès !

Une autre industrie qui semble avoir pris bon pied à Charette, c'est celle de l'asphalte. À côté de terres très riches et remarquablement fertiles, il s'en trouve d'autres où le sable l'emporte sur les autres éléments. La divine Providence a toutefois permis que le sable devienne mine d'or à Charette et, pour le touriste, qui passe par le deuxième Rang, en direction de Shawinigan, il est facile de s'en rendre compte. Ce sable, en effet, a été jugé excellent pour la préparation de l'asphalte de nos routes et une compagnie de Montréal, après avoir payé gros prix, pour l'acheter, le charge maintenant sur les trains pour le conduire à son usine de Montréal. C'est la Montreal Dual-Mix dont un certain monsieur Corich, très gentil garçon, est le représentant et le contre-maître au plan de Charette.



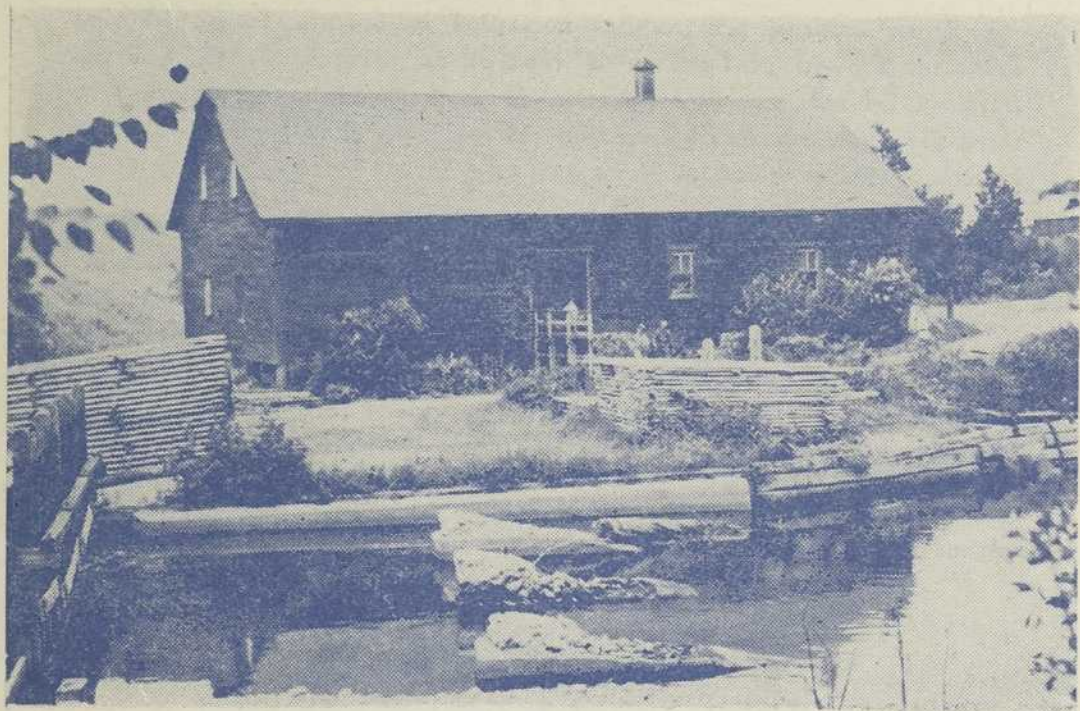
Le sable est devenu mine d'or à Charette

La construction de ce plan a nécessité la présence d'une cinquantaine d'hommes. Actuellement, une dizaine d'hommes travaillent en permanence au plan, qui a débuté le 4 mai 1946. Et les cinquante-cinq arpents de sable déjà achetés devraient donner de l'ouvrage pendant une bonne quinzaine d'années. On parle même de développements considérables possibles de cette nouvelle entreprise. Une voie ferrée spéciale a été construite, qui relie le plan au Canadien National et c'est sur les chars de cette compagnie que la Montreal Dual-Mix expédie son sable à son usine.

M. le curé Picotte a été pour beaucoup dans l'organisation de cette entreprise.

Un autre coin qui a apporté son apport dans le progrès de Charette c'est celui du "vieux moulin à farine" vendu par "De Charette & Frères" à un petit-fils du fondateur, M. Clément de Charette.

M. Clément de Charette y continue le travail déjà commencé par son grand-père. Et, en 1937, il y a ajouté une scirie pour répondre aux besoins des cultivateurs. A son moulin à farine, M. de Charette fait, pour les vendre, tous les genres de moulées balancées, ce qui a l'avantage grandement lui-même, car, en plus de ses deux moulins, il possède une porcherie des plus modernes avec, en élevage, une moyenne de deux cents porcs.



Le "vieux moulin à farine" des Charette

M. Clément de Charette, qui est jeune et qui a été maire de la paroisse il y a quelques années, est un homme progressif qui, avec M. le Curé, a beaucoup fait pour les siens.

Un autre moulin à farine existe au village depuis ces dernières années. Mû par l'électricité et des plus au point, il appartient à M. Hermile Gélinas. M. Gélinas y fait, lui aussi, pour les vendre, des moulées balancées de toutes sortes. Il y exploite, en plus, et depuis plusieurs années, un commerce de grains et de farines florissant. M. Gélinas a joué un rôle très important dans la vie politique et économique de Charette. Il est aussi de tous les bons mouvements, religieux ou civils, et il s'honore de marcher la main dans la main avec son Curé.

Et il ne faudrait pas passer sous silence l'entreprise très considérable de M. Armand (Amédée) Samson, un autre jeune qui a de la voile. En plus d'exploiter un commerce de viande de gros et de détail qui va très bien, M. Samson, qui offre au public les services d'un garage spacieux et moderne, se livre à une exploitation forestière qui n'a pas d'égale dans la région. Il est même en Ontario actuellement, en même temps que partout ailleurs, pour couper du bois, le scier, le transporter et le vendre. Organisation formidable, qui emploie, à certains moments, des trentaines d'hommes et des dizaines de camions. C'en est encore un autre que M. le Curé a conseillé, inspiré, aidé, parce qu'il était fervent chrétien et de très bonne volonté.

Il ne faudrait pas oublier non plus le garage de M. Charles-Edouard Samson et l'atelier de réparations mécaniques de son fils Honorat. La soudure, la réparation de moteurs de toutes sortes et la réparation des automobiles en général reçoivent chez les MM. Samson la plus constante attention.

Et il y aurait encore un autre commerce de grains et de farines à mettre en valeur. C'est celui de M. Viatime Gélinas, qui offre, en plus, à une clientèle sans cesse croissante l'avantage d'un magasin-général où l'on ne manque de rien. M. Gélinas exploite aussi une autre industrie : il fait en grandes quantités des blocs et des tuyaux de ciment de toutes les dimensions et d'une valeur reconnue.

De toutes les bonnes causes, M. Gélinas, qui seconde son curé en tout, jouit de l'estime et de la considération de toute la population. Il est gérant de la Caisse Populaire locale.



M. Adélarde Matteau, maire actuel
de Charette

Suit l'énumération de quelques-unes des autres entreprises ou industries de Charette, avec le nom de ceux qui les dirigent :

Origène Marcouiller : atelier de menuiserie. Fabrique aussi portes et châssis.

Charles-Edouard Auger : même industrie.

Benoît Lessard : fabrication en série de menus objets en bois, tels que paniers à ouvrage, chaises de parterre, cendriers, etc., etc...

MM. Marcel Marcouiller et Marcel Bournival : fabrication en série d'objets en plastique tels que cendriers, bagues, porte-cigarettes, etc., etc.

M. Patrick Boucher : scellier et cordonnier.

M. Ernest Lacerte : cordonnier.

M. Gérard Bellerive : boucher.

M. Léonard Bergeron : boulanger.

M. Albert Dubé : boucher.

M. Lucien Gonneville : ferblantier et couvreur.

M. J.-A. Villemure : fabrication en quantité de bas de fantaisie.

M. Bertrand St-Yves : conserverie.

M. Hormisdas Villemure : forgeron et voiturier.

M. Albert B. Diamond : forgeron.

Mlle Gisèle Diamond : succursale de la Banque Provinciale.

M. Dionis Gélinas : forgeron.

M. Clément Villemure : élevage et vente de poulets en gros et en détail.

Madame Adolphe Gauthier : hôtellerie.

Madame Alphonse de Charette : hôtellerie. Madame de Charette est aussi propriétaire du système d'aqueduc qui dessert le village.

M. Adélarde Matteau : maire actuel; propriétaire de taxis et entrepreneur de pompes funèbres.

M. Adem St-Onge : marchand-général, y compris la ferronnerie et tout.

M. Omer-N. Gélinas : marchand-général, y compris la fourrure et les vêtements pour dames et messieurs dans toutes les lignes.

M. Arthur Bourassa : marchand-général.

M. Freddy Bournival : marchand et restaurateur.

M. Auger : marchand.

M. Boisvert : restaurateur avec billard.

M. Henri-Paul Villemure : épicier-restaurateur et marchand de nouveautés.

M. Jos. Bellemrae : propriétaire de taxis.

M. Ovide Villemure : propriétaire de taxis.

Mlle Blanche Héroux : salon de coiffure moderne.

Et il y en a d'autres dont les noms nous échappent. À enquêter auprès de tous ces gens, dans la plupart des cas, l'on pourrait y voir la main du bon curé de Charette.

Et toute cette population vit en paix et espère en l'avenir. Elle vise au progrès dans tous les domaines et elle s'efforce de donner au village un aspect jeune et gai. Ses maisons d'ailleurs en font foi, de même que les parterres jolis qui en ornent les abords.



Demeure de M. et Madame Adjutor Villemure

Et les gens vivent vieux à Charette. A preuve, la photo ci-dessous de M. et Madame Adélarde Villemure, les grands-parents de l'auteur de cette brochure et les enfants (?) des deuxième et troisième colons de Charette, qui ont respectivement quatre-vingt-dix et quatre-vingt-six ans. Ils sont actuellement les deux plus vieux citoyens de Charette. Après une vie de labeur constant, de sacrifices et de prière, ils attendent leur récompense, près de l'église, chez leur garçon, M. Adjutor Villemure. Leur santé est encore excellente et ils se disent heureux comme jamais.



M. et Madame Adélarde Villemure, les deux plus vieux citoyens de Charette

Comme on le voit, la paroisse de Charette n'est pas bien vieille encore mais elle a déjà son histoire.

Les de Charette ont voulu le dire à la postérité, en 1944, à l'occasion du Jubilé d'Or de M. et Madame Joseph de Charette. Ils ont élevé un magnifique monument à la gloire de leur ancêtre et ils ont ainsi consacré la mémoire de celui qui a donné sa raison d'être à Charette et à qui Charette doit tant.

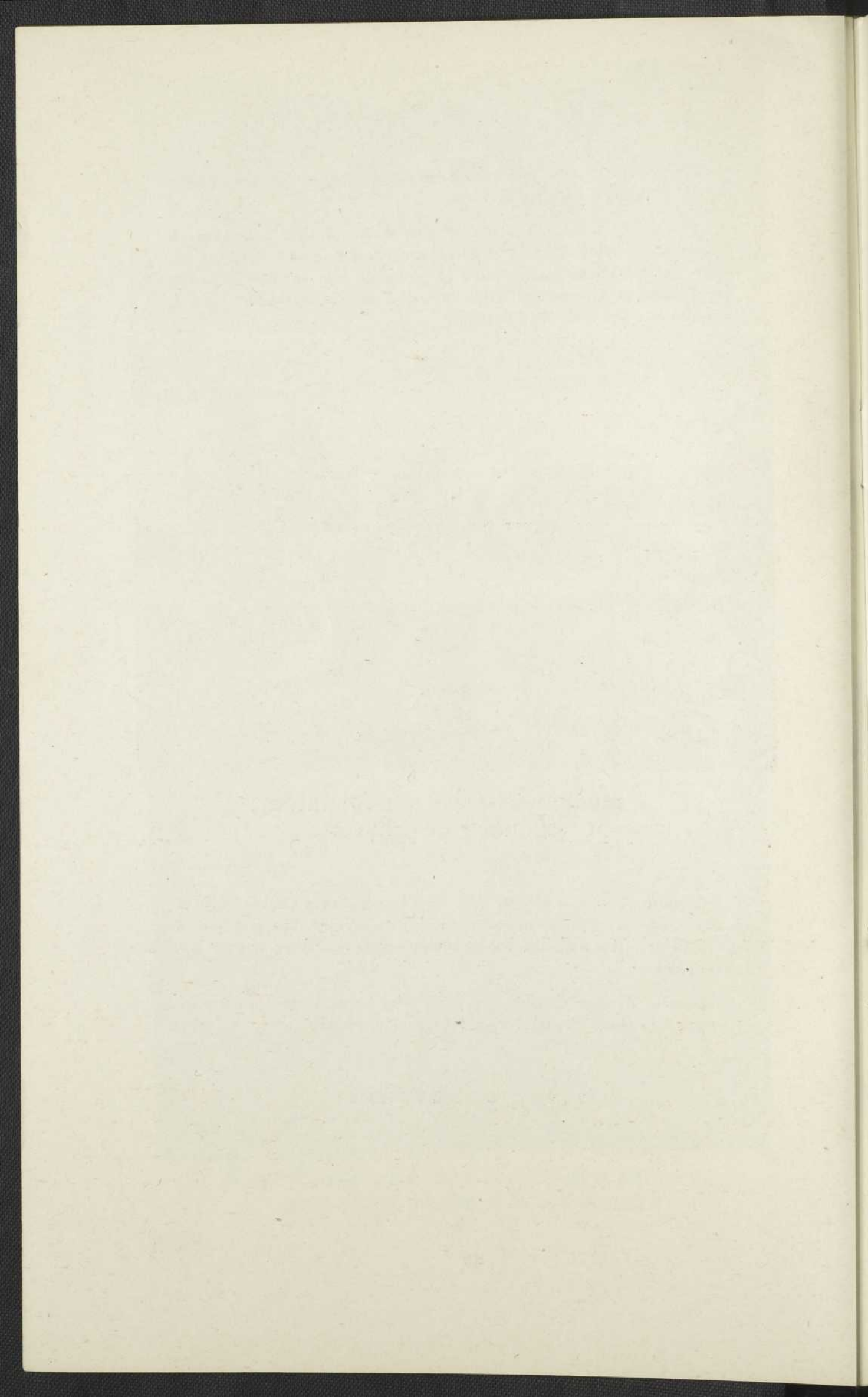


Le monument élevé au fondateur,
M. Edouard de Charette

Quant à M. le curé Picotte, c'est toute la population qui rend grâce à Dieu avec lui pour ses vingt-cinq années de prêtrise. Elle prie le Ciel de le bénir et lui souhaite un apostolat encore fructueux auprès des chers siens.

L'auteur de cette humble brochure, pour sa part, redit au vénéré Jubilaire à la gloire duquel il a écrit ces quelques lignes :

VIVEZ LONGTEMPS!



PROGRAMME DES FETES

Dimanche, 31 août

9.30 hres :

Grand'messe chantée par le jubilaire
M. l'abbé J.-H.-Donat Picotte.

Midi :

Banquet.

3.00 hres :

Représentation cinématographique.
Sujet : Cloîtrée.

7.00 hres :

Représentation.

9.00 hres :

Feu d'artifice et lancement d'un
ballon.

Lundi, 1er septembre

9.30 hres :

Messe pour les enfants.

11.00 hres :

Banquet pour les enfants.

1.00 hre :

Amusements variés.

3.00 hres :

Parade de chars allégoriques.

5.00 hres :

Concert par la fanfare d'Yamachi-
che et clôture des fêtes.

VIVE MONSIEUR LE CURE PICOTTE !

NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES

NOTES PERSONNELLES

Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: Sept. 2005

Preservation Technologies
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

BNQ



C 000 097 162